

Deuxième séance, mercredi 20 mai 2015

Présidence de M. David Bonny, président

SOMMAIRE: Communications. – Comptes 2014 de l'Etat: Direction de l'économie et de l'emploi. – Rapport d'activité pour l'année 2014: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes 2013 de l'Etat: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport d'activité pour l'année 2014: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes 2014: Hôpital fribourgeois (HFR). – Rapports et comptes 2014: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Comptes 2014 de l'Etat: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport d'activité pour l'année 2014: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapports et comptes 2014: Office cantonal du matériel scolaire (OCMS). – Comptes 2014 de l'Etat: bilan et annexes aux comptes; récapitulation. – Projet de décret 2014-DFIN-59 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg: entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Rapport d'activité pour l'année 2014: Récapitulation. – Rapports et comptes 2014: Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF). – Projet de décret 2015-DIAF-32 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-22 relatif à la fusion des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Morat et Salvenach; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-26 relatif à la fusion des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy (Belmont Broye); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2015-DIAF-23 relatif à la fusion des communes de Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz (Gibloux); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Motion 2014-GC-140 (modification de la loi relative aux fusions de communes [art. 17 et 18]); prise en considération. – Rapport 2013-DIAF-89 (prise en compte de la volonté du peuple dans les affaires communales [rapport sur P2018.12/2012-GC-35]); discussion. – Elections.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Markus Bapst, Solange Berset, Gabrielle Bourguet, Jean-Pierre Doutaz, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Madeleine Hayoz, Alfons Piller, Ralph Alexander Schmid, André Schneuwly, Michel Zadory; sans: Nicolas Lauper.

MM. Erwin Jutzet et Maurice Ropraz, conseillers d'Etat, sont excusés.

Elections ordinaires Un membre de la commission des naturalisations

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je me permets de prendre la parole en l'absence du chef du groupe Alliance centre gauche. Il semble qu'il y ait eu une erreur. La candidate du groupe Alliance centre gauche n'est pas M^{me} Sylvie Bonvin, mais M^{me} Bernadette Mäder.

Je prie donc toutes les personnes présentes de prendre connaissance de ce changement. J'en suis désolé. Je ne sais pas pourquoi le président de groupe s'est trompé.

Comptes de l'Etat

Direction de l'économie et de l'emploi

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), **rapporteur**. Aux comptes 2014 de la Direction de l'économie et de l'emploi, nous constatons une amélioration du résultat de plus de 10,7 millions de francs, représentant 8,32% par rapport au budget 2014. Cette embellie est due aux revenus qui s'élèvent aux comptes 2014 à 163,635 millions de francs, alors que le budget 2014 l'estimait à 145,913 millions de francs.

Au niveau du personnel, le nombre d'EPT se situe à plus de 720. Nous constatons une augmentation aux comptes 2014 de 25,88 unités en comparaison au budget 2014 qui lui, prévoyait 695 unités. C'est dans le secteur de l'enseignement que la totalité de l'augmentation du personnel est absorbée par une augmentation de 27,42 unités, alors que le secteur de l'Administration centrale constate un recul de 1,54 EPT.

Au Secrétariat général, il y a une petite différence au compte de résultats expliquée au travers d'une position, augmentation des contributions à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, qui est due en particulier à la croissance de la HES-SO, par l'augmentation des étudiants. Les comptes 2014 s'approchent plus des comptes 2013 que du budget 2014.

Au Service de la promotion économique, diminution de plus de 540 000 francs, au moins 516 000 francs au compte

de résultats. Le fonds NPR s'élevait à 1 073 081 francs au 31 décembre 2014.

Au compte des investissements, concernant le parc technologique Cardinal, la participation du canton et de la ville de Fribourg est à parts égales, pour un total de 751 704 francs.

Au Service public de l'emploi – programmes d'emplois et qualifiants auprès de l'administration cantonale et des communes, il y a un dépassement des budgets. Je rappelle que ces programmes ne reçoivent plus d'aide de la part de la Confédération et concernent souvent des chômeurs qui sont entre fin de droit et aide sociale.

Concernant le fonds cantonal de l'emploi, au 31 décembre 2014, la fortune s'élevait à 13 192 736 francs. Il est alimenté à raison de 15 francs par habitant à parts égales entre communes et canton.

L'Ecole professionnelle de santé-social est la seule école en régression avec une diminution de 891 000 francs. Au moins 19% de son budget provient de la diminution des étudiants et par conséquent des enseignants.

L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes boucle un compte de résultats réjouissant avec une diminution d'excédent de charges d'environ 1 310 000 francs par rapport au budget 2014, qui lui, prévoyait 2 418 280 d'excédent de charges, ceci malgré une augmentation de 20,82 EPT d'enseignants afin de satisfaire aux besoins de 140 étudiants supplémentaires.

A la Haute école de gestion, nous constatons un excédent de revenus non prévu au budget, mais comparable aux comptes 2013, de 1 120 980 francs. On constate à la HEG, comme d'ailleurs à l'EIA, que pour augmenter les revenus il faut augmenter la recherche. Ceci ne peut se faire que par l'engagement d'enseignants. En résumé, plus de revenus veut dire plus de recherche, mais aussi augmentation en EPT de professeurs. A noter qu'en 2015, il y a eu une forte rentrée académique.

Les centres de charges 3258 – Haute école de santé et 3259 – Haute école fribourgeoise de travail social ont été transférés de la DICS à la DEE avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Quant au Service de l'énergie, le montant du fonds au 31 décembre 2014 s'élevait à 28 millions de francs.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich möchte vom Staatsrat wissen, welchen Betrag seine ganze Direktion im Jahre 2014 an die Guglera, an die Stiftung von Beat Fasnacht, für seine Programme überwiesen hat.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Die Frage von Herrn Vonlanthen betreffend der Guglera kann ich wie folgt beantworten: Beat Fasnacht hat als Sozialunternehmer in den letzten Jahren einen wichtigen Einsatz für die Jugendlichen mit Schwierigkeiten geleistet.

Wir müssen unterscheiden: In der Stiftung deStarts hat er vor allem Jugendliche im Rahmen des Motivationssemesters begleitet und das bis 2012 getan. Im Jahr 2012 hat er in diesem Bereich 420 000 Franken vom Bund erhalten. Der Bund bezahlt ja diese Motivationssemester.

Dann hat er ein zweites Projekt lanciert, das Projekt «Job Factory», dass er als «tri-care*jobs» bezeichnet hat. Wir erachten dieses Projekt als hoch interessant und haben es daher als Pilotprojekt via dieses «Programme de relance» finanziert. Wir hatten damals insgesamt eine Million Franken vorgesehen, aber wir haben natürlich nicht eine Million Franken ausbezahlt. Im Jahr 2014 haben wir insgesamt 50 000 Franken bezahlt. Das macht von 2011 bis 2014 insgesamt einen Betrag von 650 000 Franken aus.

Neben diesen Unterstützungsbeiträgen, die via den Kanton geflossen sind, hat Herr Fasnacht natürlich auch ein Motivationssemester im Internat durchgeführt, das direkt vom Staatssekretariat für Wirtschaft SECO, also vom Bund aus finanziert wurde, und da habe ich die genauen Ziffern nicht zur Verfügung. Aber ich glaube, ich habe Ihnen die Frage betreffend der Gelder, die über den Kanton Freiburg geflossen sind, beantwortet. Konkret waren es 2014 also 50 000 Franken.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'économie et de l'emploi

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR), rapporteur. Dans le rapport de la Direction, nous constatons une nouvelle mise en page. On voit que l'air frais ravigote les députés, ils sont moins endormis que M. Vonlanthen!

En résumé et résultat, ce rapport est complet. On y trouve d'ailleurs des éléments de réponse concernant le GGBa, en page 11, point 2.1.1. Il y a aussi des éléments de réponse dans le rapport annuel de la promotion économique que tous les députés reçoivent, pour dire que les résultats sont donc en progrès malgré qu'ils ne soient pas encore satisfaisants. On peut dire aussi qu'après les négociations entre le Conseil d'Etat et le GGBa sur la participation du canton de Fribourg, le retour sur investissements s'améliore.

A la page 13, sous création d'entreprises, au point 2.1.3.1 «BlueFactory», actuellement, le conseil d'administration, en collaboration avec le secrétaire général de la Direction de l'économie et de l'emploi, est en train de mettre au point un tableau de bord ainsi que des indicateurs de suivi du projet, surtout au niveau financier. Probablement que nous aurons la possibilité de prendre connaissance du premier rapport au budget 2016.

En page 14, une statistique intéressante sur les allègements fiscaux qui tendent plutôt vers la baisse depuis plusieurs années. Au chapitre III, «Service public de l'emploi, de la page 15 à la page 23, on trouve une quantité d'informations fort intéressantes. Pour le reste, le rapport de la Direction de l'économie et de l'emploi est complet et donne une bonne information sur la gestion des divers services.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Mon lien d'intérêt avec cet objet: je suis membre de l'Union syndicale fribourgeoise.

Ich habe mit Interesse vom Tätigkeitsbericht der Volkswirtschaftsdirektion Kenntnis genommen.

Attirer des entreprises, c'est bien et important, mais si certaines payent des salaires si bas que la collectivité doit intervenir pour assurer la dignité de leurs collaboratrices et collaborateurs, je souhaite que le canton en tienne également compte dans le cadre de la promotion économique.

Concernant le rapport d'activité, en page 17, point 3.2.4 Médiation: «La médiation, qui est directement subordonnée au secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi, est destinée aux assurés qui rencontrent des difficultés avec les ORP, les caisses de chômage et la section juridique du SPE notamment. 77 (74) interventions ont été recensées en 2014.»

M. le Commissaire, ces trois lignes m'interpellent car elles ne donnent pas d'informations sur le succès de ces interventions. Est-ce que des décisions ont été modifiées à leur suite ou est-ce que la médiation ne sert qu'à faire accepter des décisions prises?

En page 19, point 3.3.5 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail: «...L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 97 708 francs de salaire au profit des travailleuses et travailleurs détachés.» C'est une somme conséquente – on n'est pas loin des 100 000 francs – le Conseil d'Etat prévoit-il de prendre des mesures? Lesquelles?

Toujours en page 19, point 3.3.6 Lutte contre le travail au noir: «L'inspection du travail au noir a effectué 459 (509) contrôles concernant 1297 (1132) travailleurs. Parmi ces contrôles, 163 (144) entreprises pour 600 (348) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.» Cela représente – vous serez d'accord avec moi, M. le Commissaire – grosso modo pas loin de 50% des cas. C'est aussi un chiffre très élevé. Ici aussi, des mesures sont-elles prévues en ce qui concerne la non-discrimination?

Pour conclure, encore plus bas sur cette même page, point 3.3.7 Placement privé et location de services, le Conseil d'Etat peut-il communiquer le nombre de frontaliers qui viennent dans le canton de Fribourg? Cette situation amène-t-elle à des réflexions, par exemple sur les infrastructures?

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Le groupe des députés UDC a pris connaissance de manière approfondie et avec grand intérêt du rapport d'activité de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Après l'adoption par le Grand Conseil le 15 mai 2014 de la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, dès le 1^{er} janvier 2015, les écoles fribourgeoises de niveau HES fonctionnent sous un seul texte légal et sous une direction politique, celle de la Direction de l'économie et de l'emploi.

Il est réjouissant de constater le développement des programmes d'activités du tourisme, tant au niveau régional,

cantonal que national, voire même international. Nous relevons ici une excellente vision à long terme. Certes, le canton a renoncé en 2012 à des rentrées fiscales de presque 60 millions de frs afin d'octroyer des allègements fiscaux à certaines entreprises qui fournissent, je le rappelle, des places de travail. Il est pertinent de relever que sans ce renoncement, le canton de Fribourg ne pourrait pas afficher des recettes fiscales s'élevant à plus de 46 millions de frs.

Une société à 4000 watts d'ici 2030, c'est la stratégie énergétique de notre canton. Différentes actions ont été entreprises sur l'ensemble du territoire cantonal au niveau de l'information, notamment auprès des communes, ainsi que des campagnes de sensibilisation relatives à l'économie d'énergie. Le tout en collaboration avec une agence de communication. L'objectif visé est qu'aucune augmentation d'électricité ne s'affiche dans notre canton entre le 1^{er} juin 2014 et le 31 mai 2015. Toutefois, il nous serait utile de connaître le coût actuel de l'ensemble de cette campagne relative à ce challenge intitulé OFF.

Und nachdem ich vom regionalen Richtplan für den Seebezirk Kenntnis genommen habe, möchte ich hier die Entwicklungsstrategie für die Wirtschaftsplattform Löwenberg aufgreifen. Dieser Standort befindet sich im Zentrum der Wirtschaftsregion Murten-Kerzers. Er hat ein interessantes Wachstumspotenzial für die Ansiedlung von industriellen und gewerblichen Unternehmungen mit hoher Wertschöpfung. Als Grossrätin dieses betroffenen Bezirks interessiert es mich, was die Unterstützungsabsichten des Kantons in diesem Bereich sind.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je remercie les intervenants pour leurs différentes remarques et questions.

J'aimerais tout d'abord prendre position par rapport à l'intervention de M^{me} la Députée Schär. En réponse à la première question, j'aimerais vous dire que, concernant cette campagne OFF, qui est une campagne qui a été lancée en 2013 et qui est prévue jusqu'à fin 2015, le budget total est de 1 million de frs. A ce jour, ce budget n'a pas été utilisé entièrement. Vous avez dit que l'objectif de la campagne est à mettre en lien avec la mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton et vise notamment à sensibiliser l'ensemble de la population à la nécessité d'utiliser l'énergie électrique de manière efficace.

Le challenge OFF veut stabiliser la consommation d'électricité dans le canton, malgré l'évolution démographique, durant la période juin 2014 à fin mai 2015. On aimerait bien arriver à réduire de 50 gigawatts/heure la consommation énergétique et ainsi pouvoir aussi économiser une somme de quelques 10 millions de frs par année. Le challenge OFF est actuellement en cours, l'augmentation de la consommation à fin mars 2015 était de + 1,2%. C'est donc environ la moitié de la moyenne enregistrée ces dernières années qui était de 2,5%. Je dois dire que cette action a vraiment eu un bon écho, non seulement à Fribourg mais aussi au-delà du canton. M^{me} la Conseillère fédérale Leuthard l'a souligné à plusieurs reprises comme étant vraiment une action phare extrêmement intéressante et exemplaire. Il est intéressant de consta-

ter que certaines communes limitrophes du canton de Vaud ont demandé à pouvoir participer à certaines actions, comme par exemple les informations dans les écoles mais aussi dans les communes.

Zum zweiten Punkt, zu dem Sie, Frau Grossrätin Schär, eine Frage gestellt haben: Welche Gelder stehen für diesen strategischen Sektor Löwenberg zur Verfügung?

Ich muss Ihnen sagen, dass wir bisher keine Unterstützung über die neue Regionalpolitik gegeben haben. Wir haben aber durchaus die Möglichkeit, hier Unterstützung zu bieten. Wir haben die Möglichkeit, direkte «à fonds perdu»-Beiträge zu geben. Für dieses Jahr stehen noch 50 000 Franken zur Verfügung, die wir also für dieses Projekt einsetzen könnten.

Wir haben im Rahmen der neuen Regionalpolitik auch Gelder im Bereich der Darlehen, die wir zur Verfügung stellen können. Diese Gelder erstrecken sich noch auf 4,5 Millionen Franken. Wir werden auch für die nächste Periode (2016–2019) entsprechende Unterstützungsmassnahmen bieten können.

M. le Député Bischof a plusieurs questions dans le cadre du Service public de l'emploi.

Tout d'abord, la médiation est une structure extrêmement intéressante qui a été introduite dans le canton de Fribourg depuis un certain temps, enviée par d'autres cantons. Elle est directement soumise à la Direction de l'économie et de l'emploi et je peux vous dire qu'en 2014, 77 questions ont été posées. Dans ce cadre-là, le médiateur a pris contact avec ces requérants et les a guidés, avec satisfaction, vers les offices régionaux de placement. Il a essayé de trouver des solutions et de régler les demandes. Actuellement, le médiateur est malheureusement gravement malade et c'est l'ancien médiateur qui a repris son travail.

Je n'ai pas mentionné les autres questions directement. Je peux vous dire que, dans le cadre de la réaction sur les problèmes du travail au noir, nous sommes en discussion avec le procureur général et allons contrôler que ces mesures soient bien appliquées plus tard. Pour l'instant, je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes de l'Etat

Direction de la santé et des affaires sociales

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), **rapporteur**. Je me dois de remercier M^{me} la Conseillère d'Etat d'avoir répondu à toutes nos questions, n'en déplaît à son principal détracteur.

Le compte de fonctionnement de l'ensemble des unités administratives de la Direction de la santé et des affaires sociales boucle avec un excédent de charges de 653 456 893 frs pour un mouvement de charges annuelles de plus de 964 millions. Les dépenses d'investissements se sont élevées à 7 millions. La Direction occupait au 31 décembre 2014 165,3 EPT.

Nous regrettons toutefois que cette importante Direction ne recrute pas plus de jeunes et des apprentis en particulier car, à ce jour, elle en compte huit dans l'administration, quatre à l'ECAS pour 135 EPT et 1 aux Camélias. Un effort nous a été promis par M^{me} la Conseillère.

Chapitre 3605 – Service de la santé publique: L'excédent de charges s'élève à 320 464 156 frs et 316 millions au budget 2014, donc un écart de 3 920 126 frs. Cet écart renvoie au dépassement de plus de 16,4 millions pour les hospitalisations hors canton. Ces montants ont déjà été portés à notre connaissance lors du débat sur les crédits supplémentaires compensés à la session de février dernier. Les rattrapages pour 2013 et 2014 vont encore être annoncés mais les factures des hôpitaux universitaires ne sont pas encore toutes arrivées. Pour rappel, la prise en charge par le canton de ces frais est de 49% dans les comptes 2014, 51% pour les caisses-maladies et va augmenter jusqu'à 55% en 2017 et donc 45% pour les caisses-maladies, entraînant de ce fait encore plus de 24 millions de charges supplémentaires. Au niveau des investissements, un montant de 7 millions a été versé pour la construction de l'hôpital de Meyriez.

3606 – Service dentaire scolaire: Le service a acquis deux bus neufs pour lesquels des remarques ont été faites lors de l'acceptation des crédits complémentaires. Il n'y a pas lieu d'y revenir, si ce n'est pour réitérer notre demande de budgétiser ce genre d'investissement prévisible.

3624 – La buanderie de Marsens: Après plusieurs années d'incertitude, on sait maintenant que le Conseil d'Etat a décidé de vendre les installations et le fonds de commerce de la buanderie de Marsens à la société Les Blanchisseries Générales SA (LBG SA). Le montant de la transaction et de la location des locaux est resté confidentiel. Cependant, la grève qui a suivi l'annonce de la vente a engendré une dépense de 125 000 frs pour le sous-traitement, dans l'urgence, du linge pendant plusieurs jours. La Commission des finances et de gestion souhaite que le Conseil d'Etat demande des réparations financières aux initiateurs de cette action, alors que des solutions satisfaisantes sont en passe d'être trouvées pour la totalité du personnel.

3645 – Service de la prévoyance sociale: Ce service a dépassé son budget de 1 324 179 frs en raison principalement de la hausse de la prise en charge du coût des personnes inadaptes mineures hors canton. En effet, notre canton n'a plus de places disponibles pour accueillir de jeunes mineurs dans des maisons d'éducation. Un problème récurrent, car Fribourg n'a plus de places pour accueillir, en atelier, en foyer de jour, des jeunes adultes handicapés. Cette situation n'est pas acceptable et la Direction de la santé et des affaires sociales doit très rapidement prendre des mesures pour accorder de nouveaux postes et de nouvelles places en institution pour nos jeunes. Pourquoi a-t-on toujours assez de places dans les collèges, a-t-on toujours assez de places à l'Université, en HES pour des valides mais malheureusement pas pour des invalides? Cette situation n'est pas digne d'un canton riche comme le nôtre.

3655 – Assurances sociales: Il est à relever que 26,9% des résidents fribourgeois sont au bénéfice de l'aide à l'assurance-

maladie. Cette charge coûte 69 millions au canton et 80,5 millions à la Confédération. Ce sont 80 070 personnes qui bénéficient d'une aide, même après les mesures d'économies de l'Etat. Les prestations complémentaires à l'AVS coûtent elles 85,5 millions au total, dont 23,7 à la charge de la Confédération.

3665 – Service de l'enfance et de la jeunesse: Les contributions des employeurs en faveur des places d'accueil extra-familial ne sont pas reversées en intégralité aux structures d'accueil. Le solde est versé dans un fonds qui sera sollicité lorsque le produit des contributions ne permettra plus une redistribution constante, en raison de l'augmentation du nombre de places d'accueil. Ce fonds s'élevait au 31 décembre 2014 à 3 635 249 frs.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais remercier M. le Rapporteur pour l'examen attentif de ma Direction.

Une seule remarque concernant le manque de places pour les jeunes en situation de handicap. C'est un dossier qui mobilise toutes les forces de la Direction de la santé et des affaires sociales. En effet, en comparaison avec la planification en termes de places, nous sommes en manque d'environ cinquante places dans le canton. Nous sommes à bout touchant avec une solution pour la création de dix places en atelier pour les jeunes qui vont sortir des différentes institutions cet été. Nous travaillons sur des solutions transitoires pour cet été afin de trouver des places en home, en appartement ou en foyer, et sur des solutions définitives que nous sommes en train de planifier.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur. J'ai quelques points à souligner:

- > A la page sept, le concept cantonal de santé à l'école 2014–2017, mis sur pied en collaboration avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que le programme cantonal de prévention du tabagisme, comprend 17 projets.
- > En page huit, l'ouverture au couvent des Cordeliers d'un centre d'addictologie, qui se définit comme hautement spécialisé dans le traitement des troubles de l'addiction, qu'elle soit légale ou illégale, avec ou sans substance. Ce centre bilingue constitue l'un des maillons majeurs de la politique cantonale en la matière.
- > En page neuf, le canton a accueilli plus de 800 requérants d'asile en 2014, toujours répartis dans quatre centres permanents et un centre provisoire.
- > En page 42, Service de l'action sociale, les aides matérielles ont augmenté de 20,51%, pour s'élever à un montant de plus de 42 millions ou + 7 millions par rap-

port à 2013, au niveau des montants Etat et communes, alors que dans le même temps le nombre de dossiers n'a augmenté que de 4,86%. Le dossier le plus coûteux se monte à 64 024 francs, pour 3 personnes, à cause d'un cas de maladie invalidante, non reconnu par l'AI. Le coût moyen par dossier est, lui, de 13 168 francs

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Dans le rapport, en page 23, chiffre 2.11, il est relevé que les activités de l'assurance scolaire obligatoire contre les accidents sont gérées de manière autonome par le Service, qui répond à toute question en relation avec l'assurance, et gère les archives.

Selon le rapport 2010, le fonds résultant de la dissolution de cette assurance disposait d'un montant de 6,127 millions. A la fin 2014, le montant de ce fonds atteint encore un montant de 5,858 millions, soit une diminution de 269 000 francs en quatre ans, ce qui représente une diminution moyenne de fortune annuelle de 70 000 francs. Il est noté que sur ces 70 000 francs, 30 000 francs sont à déduire pour frais administratifs. Dès lors, nous nous permettons de vous poser les questions suivantes:

Est-il encore utile et nécessaire de maintenir ce fonds de 6 millions qui est tout de même géré par un service de l'Etat? Pourquoi n'est-il pas intégré dans les comptes d'exploitation et les comptes de résultat? Pouvez-vous nous dire sous quelle entité ce fonds est placé et si un jour il sera intégré dans les comptes de l'Etat?

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis infirmière au Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et co-présidente de Palliative Fribourg.

Ce rapport d'activité illustre bien la complexité des domaines de la santé et du social dans le canton. Avec ma collègue, M^{me} Pythoud, nous avons posé une question en mai et nous n'avions pas eu la réponse, concernant le coût des journées d'hospitalisation inappropriée, qui ne sont plus prises en charge par la LAMAL et dont le montant est à charge du canton. Aujourd'hui, les chiffres sont à disposition, mais le montant n'apparaît pas, ni dans les comptes en tant que tels, ni dans le rapport. Madame la Commissaire, pourriez-vous nous dire combien ont coûté à l'Etat les journées d'hospitalisation inappropriées en 2014?

Tout cet argent mériterait d'être investi dans des projets santé, ceux-ci ne manquant pas. Nous devons répondre à des besoins urgents, comme l'a dit le rapporteur: des jeunes adultes en situation de handicap sont sortis de l'école des Buissonnets et n'ont pas trouvé de place dans les structures spécialisées actuelles.

Il manque également des lieux de vie pour des personnes adultes âgées, souffrant de troubles psychiques et ne répondant pas aux critères définis par les évaluations standardisées des EMS.

Je tiens aussi à relever que les institutions portent elles aussi le souci de diminuer les coûts de la santé et font preuve de créativité, en développant de nouvelles prestations, par exemple la psychiatrie de liaison, qui soutient et développe les connais-

sances et compétences des soignants en EMS et à domicile. Ceci évite bon nombre d'hospitalisations.

Les ligues de la santé adaptent continuellement leurs prestations en fonction de l'évolution des besoins des personnes qu'elles accueillent et qu'elles accompagnent. L'équipe mobile de soins palliatifs favorise aussi le maintien des personnes dans leur lieu de vie, tout en prodiguant son savoir spécifique aux soignants des EMS ou à domicile.

Lors de nos prochaines sessions, nous allons voter sur la loi Senior+ et prendre connaissance du concept soins palliatifs. Le plan fribourgeois de santé mentale est également en cours d'élaboration. Des moyens seront nécessaires pour concrétiser les mesures préconisées dans ces différents projets élaborés par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Nous comptons sur l'ensemble du Conseil d'Etat et du Grand Conseil pour soutenir et octroyer les moyens nécessaires à la réalisation de ces projets.

Je terminerai par une remarque personnelle en tant que membre de la Commission de la HES-SO. J'aurais souhaité voir apparaître dans ce rapport les mandats qui sont certainement confiés à nos HES en santé et travail social. Je rappelle que nos HES ont pour mission de développer des prestations innovantes, basées sur des données probantes, et sont certainement à même d'apporter leurs compétences pointues au service des nombreux projets en cours, notamment dans le cadre de la prévention et promotion de la santé et dans la composition optimale des équipes de soins.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste prend acte de ce rapport et vous remercie Madame la Commissaire, ainsi que toute votre équipe, pour le travail effectué.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Plusieurs parents qui ont un enfant avec un handicap s'adressent à différents députés pour dire qu'ils ont interpellé le Conseil d'Etat et n'ont pas de réponse concernant les places qui seraient créées pour ces enfants en situation de handicap. Ils cherchent désespérément des places. Peut-être bien qu'on a la réponse aujourd'hui ici, mais je pense que s'ils posent des questions, envoient des courriers, ils attendent des réponses et je pense qu'à un certain moment celles-ci doivent être données de manière beaucoup plus claire. Il est vrai que quand on a un enfant handicapé, si on ne sait pas où on va pouvoir le placer, qu'on a des activités professionnelles et qu'un ou deux mois avant on ne sait pas où sera notre enfant, c'est un sérieux problème au niveau de la possibilité de travailler, la possibilité d'un suivi pour ces enfants. Je pense que la Direction doit faire un effort pour informer ces personnes-là, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. On m'a interpellé à plusieurs reprises, on m'a envoyé des e-mail et des personnes se sont adressées chez moi régulièrement et insistent pour qu'on fasse quelque chose.

La seconde question concerne les réfugiés. Vous avez tous pu lire que la maison Notre-Dame du Rosaire, à Grolley, pourrait être utilisée pour placer des réfugiés. C'est un cadre qui est plutôt particulier parce que cette maison a notamment une disposition, un cachet et un parquet qui sont particuliers. Je me pose juste la question de l'attractivité au niveau

des réfugiés, si on utilise un bâtiment comme ça pour les y mettre. Quelle attractivité cela pourrait avoir? C'est à dire qu'ils ont quand même des contacts avec les personnes d'où ils viennent et avec d'autres réfugiés, donc quelle attractivité pourrait-il y avoir pour notre canton si on met des réfugiés dans un cadre aussi idyllique que celui-là?

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), **rapporteur**. Les trois questions sont intéressantes. Elles ont été adressées directement à M^{me} la Conseillère. La première concerne le fonds de l'assurance scolaire, sujet qui avait déjà été abordé quelques fois dans notre hémicycle, la deuxième a été posée par M^{me} Baechler quant aux hospitalisations inappropriées et la troisième, par M. Ducotterd, quant aux réfugiés. Je cède donc la parole à M^{me} la Conseillère.

Demierre Anne-Claude, **Directrice de la santé et des affaires sociales**. Concernant le fonds pour la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents, les provisions sont les suivantes: on a des provisions pour traitements garantis, pour lesquels on s'est engagés à payer le financement pour 3 235 407 francs, une provision pour les cas de rigueur, soit 1 234 000 francs, une réserve de sécurité de 400 000 francs, la réserve pour frais de restructuration à 160 000 francs, ce qui donne les montants qui sont demandés.

On a des engagements qui sont pris sur des traitements qui peuvent être parfois effectués lorsque l'enfant est arrivé à l'âge adulte. Un suivi très attentif est fait par l'Inspection des finances; chaque année nous avons la révision des comptes avec une attention tout particulière sur cet élément-là.

Nous avons également un fonds qui a été affecté par le Grand Conseil pour des enfants qui auraient eu un accident et qui auraient besoin d'aide particulière. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de demande sur ce fonds-là. On est en train de réexaminer, dans le cadre de la Direction, une nouvelle affectation pour ce fonds, puisque depuis la dissolution de celui-ci, en 2006, nous n'avons eu aucune demande. On arrivera avec un projet de consultation d'ici la fin de l'année sur ce domaine-là.

En ce qui concerne les journées d'hospitalisation inappropriée, pour le HFR, sur le mandat de prestations, c'est un montant de 780 000 francs qui est octroyé.

Au sujet de la question des HES, je ne suis pas à même de répondre à cette question, ni à celle concernant la Haute école de travail social, celles-ci ne se trouvant pas sous mon égide, mais sous celle de la Direction de l'économie et de l'emploi

Concernant la question des places pour des jeunes en situation de handicap, j'y ai répondu tout à l'heure. J'ai eu une séance ce matin à 07 h 30 et je viens de rencontrer les parents qui m'ont abordée. Effectivement, j'ai répondu à tous les courriers personnels qui m'ont été adressés. Il y a une pétition qui a été adressée au Conseil d'Etat au début de l'année, pour laquelle il y a eu un accusé de réception, et nous sommes en train de chercher la solution. Dans la réponse, nous souhaitons mettre la solution qui aura été trouvée. J'ai pu apporter une partie des éléments de réponse ce matin même à la délégation des parents.

Pour la question du site de Grolley, nous sommes effectivement en discussion et il y a actuellement une procédure qui est ouverte. Pour toutes les personnes qui ont été visiter une fois ce bâtiment, si l'extérieur peut paraître idyllique, elles ont pu constater que l'intérieur est quand même très simple. En l'état, au vu de l'emplacement, il correspondrait parfaitement aux critères que nous avons posés pour la recherche d'un centre de requérants d'asile.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapports et comptes 2014

Hôpital fribourgeois (HFR)¹

Morand Patrice (*PDC/CVP, GR*), **rapporteur**. Devant prendre acte du rapport de l'HFR, voici quelques constatations et réflexions.

La participation totale de l'Etat aux coûts de l'HFR s'est élevée à 157 983 770 frs. Une somme de 5 669 769 frs a été restituée au canton en raison d'acomptes excédentaires versés par l'Etat au HFR. Un montant de 2 millions a également été rétrocédé par le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).

Dans ses comptes, le HFR a attribué un montant de 10 millions de frs à des provisions de risques d'un tarif de base provisoire, appliqué jusqu'ici et trop élevé. Les montants pour les risques relatifs aux tarifs 2014 ont été directement déduits des recettes hospitalières alors que pour les risques supplémentaires relatifs aux tarifs 2012 et 2013, ils sont comptabilisés sous charges exceptionnelles.

Le Conseil d'Etat doit encore valider l'attribution d'un montant de 10 millions aux provisions. Toutefois, une convention sera signée entre le HFR et le Conseil d'Etat. Quel que soit le montant de la provision, si le risque ne se réalise pas, la somme provisionnée sera restituée à l'Etat.

Les salaires du personnel administratif ont fait un bond de 9,1% entre les comptes 2013 et 2014 et l'explication nous a été donnée par l'augmentation de la dotation en personnel pour la codification, les admissions et réceptions, l'informatique et le contrôle de gestion. Le total des salaires et des charges sociales est toujours en augmentation, passant de 243 millions en 2010, 260 millions en 2011, 276 millions en 2012, 295 millions en 2013 et 298 millions en 2014. Des efforts importants ont été apportés dans la gestion du restaurant du personnel, - 739 000 frs de dépenses, et dans la gestion de la crèche, -350 000 frs.

Pour terminer, vous trouverez dans le rapport annuel 2014 le rapport de révision de Ernst & Young qui confirme que tout l'aspect financier est en ordre.

Pythoud-Gaillard Chantal (*PS/SP, GR*). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis technicienne en radiologie auprès de l'HFR.

Permettez-moi cette brève intervention. C'est au quotidien que je constate les conséquences de la loi sur le financement des hôpitaux. Cette loi qui met en concurrence les hôpitaux entre eux, les cliniques privées avec les hôpitaux publics, comme s'il était possible de comparer des pommes avec des poires, les établissements avec des missions bien différentes et des contraintes incomparables. La pression financière est intense: rentabilité et efficacité, des critères omniprésents. Bien sûr que des mesures sont nécessaires pour contenir l'augmentation des coûts de la santé. Mais, est-ce logique de financer des cliniques privées qui bénéficient déjà largement des tarifs mi-privé et privé de la majorité de leur clientèle? Malheureusement, ce n'est pas ici que nous pourrions changer cette loi fédérale. En 2011, l'enveloppe globale allouée à l'HFR par l'Etat se montait environ à 190 millions. En 2014, c'est un peu moins de 160 millions tous paiements confondus. Près de 30 millions en moins, alors que l'activité est en constante augmentation: environ 10% par année, quand même.

Sur le terrain, les mesures d'économies se font sentir. Les conditions de travail se durcissent. Les équipes fonctionnent à flux tendus. Pensez-vous que cela n'a pas d'impact sur les patients? Avec les DRG, les durées de séjour diminuent, des patients en phase toujours plus aigüe, des rythmes de travail effrénés pour le personnel, des moyens en diminution pour la formation et la recherche, privatisation de certains secteurs et j'en passe.

S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, ne tirez pas sur l'ambulance, n'en exigez pas davantage, ne tirez pas sur l'hôpital public.

Baechler Marie-Christine (*PS/SP, GR*). Je rappelle mes liens d'intérêts: je suis infirmière au Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM).

Ce rapport reflète bien la proactivité démontrée par le HFR pour répondre aux besoins de santé de notre population. Je ne reviendrai pas sur tous les éléments décrits dans ce rapport. Je regrette juste le manque de mise en valeur du plus grand département de l'HFR, celui des soins infirmiers. Les projets de soins infirmiers visant à améliorer les pratiques sont effectués en étroite collaboration avec notre HES en santé. Les temps d'hospitalisation sont réduits, les traitements se font de plus en plus en ambulatoire. Les patients se retrouvent rapidement seuls à la maison, devant faire face à leurs symptômes. Et, croyez-moi, il vaut mieux qu'ils aient des outils de référence de qualité plutôt qu'ils aillent se renseigner sur Internet. Aujourd'hui, on ne soigne plus les patients comme il y a dix ou quinze ans. Les soins infirmiers s'adaptent à ce nouveau contexte politique et économique de la santé et développent des moyens pour soutenir les patients dans le recouvrement de leur santé. Et, pour ce faire, les compétences de leadership de niveau master sont indispensables dans nos institutions et le niveau du doctorat est requis pour le domaine de la recherche des HES.

En collaboration avec notre HES en santé, une recherche a été menée à l'HFR en interdisciplinarité avec les médecins en oncologie. Elle a mis en évidence les besoins des patients oncologiques et a abouti sur la création d'un outil visant à

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

améliorer les soins de support de ces patients. Ce projet d'oncologie a été primé et a reçu une prestigieuse reconnaissance européenne.

Aujourd'hui même, notre HES en santé, en collaboration avec le HFR, organise au CHUV un symposium international sur la qualité et la sécurité des patients en oncologie. Des intervenants de renommée mondiale venant des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de Suisse vont aborder les perspectives cliniques et les stratégies de gestion pour relever les défis liés à l'augmentation des cancers, l'évolution des traitements et la pénurie annoncée des professionnels de la santé. Ces exemples reflètent bien la plus-value apportée au système de santé par la formation HES.

Je me dois aussi de réagir face à l'intervention d'hier de mon collègue Pierre-André Page, qui a évoqué un salaire moindre de 1000 frs par mois pour une infirmière zurichoise par rapport à une infirmière fribourgeoise. Une étude comparative intercantonale des salaires de la fonction publique datant de 2013 désavoue ces chiffres. Il faut savoir que... [microphone coupé].

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Pour répondre à M^{me} la Députée Baechler au sujet de mon intervention d'hier, je crois que ce ne sont pas mes propos, mais ceux de votre directrice, M^{me} Käch. Ce sont des propos qui sont sérieux et qui viennent de la directrice de l'HFR.

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). Je me suis renseignée, M. Page, et je suis tombée sur une comparaison intercantonale des salaires qui révèle que, pour les infirmières, à un niveau de formation comparable, par exemple pour une infirmière HES Fribourg et une infirmière avec un niveau 2 ES de Zurich, le salaire zurichois est inférieur d'environ 130 frs par mois.

Il est vrai qu'il y a un certain «flou artistique» concernant la comparaison de salaires. Par exemple pour le niveau 1 ou 2 de degré ES dans la fonction publique ou dans la fonction privée et là, les salaires diffèrent.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, la gouvernance des hôpitaux se fait maintenant sous l'égide de la loi fédérale sur le nouveau financement hospitalier qui a introduit une certaine concurrence et qui a aussi obligé le canton à financer les cliniques privées, qu'on le souhaite ou non. La loi est là et les règles sont claires, donc nous devons les appliquer.

Je relève tout de même que les deux cliniques privées du canton soignent environ 70% des patients en commune et qu'ils font partie du dispositif fribourgeois. Nous avons également besoin des lits des deux cliniques privées pour la prise en charge des patients fribourgeois.

En ce qui concerne l'enveloppe de la diminution du budget de l'HFR, j'aimerais dire aussi qu'avec la loi sur le nouveau financement hospitalier, on est passé à une participation du canton à 47% en 2012, alors que notre participation était plus haute. L'hôpital fribourgeois n'a pas reçu moins d'argent

puisque cela a été compensé en grande partie par les assurances-maladies qui ont payé 53% des prestations.

Au sujet des moyens de la formation, ils n'ont pas diminué. Il y a une attention toute particulière qui est faite à l'hôpital fribourgeois pour maintenir la formation. Ce sont nos collaborateurs et collaboratrices qui sont les biens les plus précieux. Il est extrêmement important que l'on puisse maintenir, par les formations continues, les compétences et le professionnalisme de nos collaborateurs et collaboratrices.

De plus, je rajoute que sur ces dernières années, de nombreux postes ont été attribués dans les différents secteurs où les besoins étaient très importants. Néanmoins, il est vrai que les collaborateurs et collaboratrices travaillent en flux tendu. J'aimerais ici remercier l'ensemble du personnel soignant pour l'énorme travail et engagement fournis.

Concernant le rapport, il a été voulu justement sous un angle d'interdisciplinarité, qui mettait en évidence l'ensemble des professions qui sont actives à l'HFR.

En ce qui concerne le salaire des infirmières, il y a deux éléments:

- > il est vrai que les salaires des infirmières dans le canton de Fribourg sont parmi les meilleurs de Suisse;
- > par contre il est vrai aussi que la formation en Suisse est différente d'une région à l'autre. En Suisse romande, ce sont plutôt des bachelors alors qu'en Suisse allemande ce sont des ES. Le niveau de formation n'est donc pas tout à fait le même. Il peut exister effectivement des écarts de plus de 1000 frs si l'on compare le salaire d'une infirmière en fin de carrière entre Fribourg et le Valais.

Les deux éléments donnés par M^{me} la Députée Baechler et M. le Député Page sont exacts.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Rapports et comptes 2014

Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS)¹

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), **rapporteur.** En préambule, je relève la bonne présentation et le caractère explicite de ce rapport. Comme il en est fait mention, un bon fonctionnement des assurances sociales est important pour la population et l'économie.

En page 9, le nombre de dénonciations pénales pour détournement de cotisations des salariés et pour non-remise des documents a doublé. Elles sont passées respectivement de 34 à 72 et de 16 à 31.

Au chapitre «Recouvrement», à la page 17, les réquisitions de poursuites sont au nombre de 5454 en 2014, soit 1000 de plus

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

qu'en 2013. Selon la réponse de la Direction, l'augmentation est due à la mise en œuvre de directives de l'OFAS, à savoir de lancer les réquisitions de poursuites au plus tard 60 jours après le délai échu et non plus 90 jours, comme pratiqué précédemment. Cette nouvelle façon de faire n'a pas nécessité de personnel supplémentaire.

Sous le chapitre des prestations complémentaires, page 25, les avis de restitution notifiés sont de 3752 en 2014, contre 710 en 2013. Les explications sont les suivantes:

Cette différence est due à un changement de pratique du traitement des dossiers de restitution, suite à l'introduction du nouveau système informatique à la Caisse de compensation. D'une façon simplifiée, on peut dire que pour l'année 2013, les chiffres respectent du net, seules les décisions de restitution étaient introduites dans le système informatique. En 2014, il s'agit de chiffres bruts.

Page 28, nous prenons acte qu'au cours de l'année 2014, la Caisse de compensation a reçu 12 546 nouvelles demandes de réduction de primes pour l'assurance-maladie, un nombre élevé dû à l'information ciblée qui a été faite aux bénéficiaires potentiels, d'où l'importance de l'information, car les primes de caisses maladie pèsent souvent très lourd dans le budget des familles.

Pour terminer, à l'Office AI, page 52, M. Felder, directeur de l'office, va partir en retraite et son successeur sera M. Mario Fedeli.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 82 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP),

Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).
Total: 82.

Comptes de l'Etat

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. Les charges du compte de fonctionnement de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se sont élevées à 19 542 000 francs en 2014, contre 16 125 000 prévus au budget.

Les revenus du compte de fonctionnement, quant à eux, se chiffrent à 452,114 millions de francs, contre 439,365 millions prévus au budget. Par conséquent, l'excédent de charges pour 2014 s'élève à 557,427 millions, soit un déficit de fonctionnement moins élevé que prévu de 9,333 millions (- 1,6%).

Dans les grandes lignes, cette amélioration peut s'expliquer par la contribution de solidarité, dont l'impact en 2014 a été évalué à 4 millions, et par des recettes provenant des contributions des cantons non universitaires, dépassant le budget de 4,886 millions et résultant d'un nombre d'étudiants plus élevé que budgété.

Une analyse plus fine des comptes permet de ressortir les écarts suivants par rapport au budget:

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on peut citer les contributions versées pour les étudiants hors du canton, qui ont nécessité des crédits supplémentaires de 4,613 millions, sous le centre de charges 3200 – Secrétariat général, et qui se décomposent comme suit:

- > 554 million à titre de contributions pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités cantonales et résultant aussi d'un nombre d'élèves réel supérieur aux prévisions;
- > 528 000 francs à titre de contributions pour la fréquentation d'écoles supérieures hors du canton et dévolues au paiement de factures établies pour les années scolaires antérieures, 2010 à 2013, mais reçues en 2014
- > 2,493 millions de contributions complémentaires pour la fréquentation des hautes écoles spécialisées, dues à des contributions en 2013, reportées en 2014, et à une augmentation du nombre d'étudiants là également.

Quant aux charges en moins, nous pouvons relever, au centre de charges 3208 – Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, une diminution de l'excédent de charges de 2,987 millions, provenant de la diminution des subventions pour les écoles spécialisées dans le canton, -3,306 millions, ainsi que pour les écoles spécialisées hors du canton, -1,5 million.

En contrepartie de ces réductions, les recettes résultant de la récupération auprès des communes, des frais et des mesures péda-go-thérapeutiques et des subventions ont également diminué pour un total de 2,691 millions.

Au niveau des EPT, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport occupait en 2014 4726 EPT, soit 21 EPT de plus que prévus au budget, ou encore 59 EPT supplémentaires par rapport à 2013.

Cela me permet de rappeler ici que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, dont personne ne conteste évidemment les missions fondamentales, ne doit pas pour autant devenir une vache sacrée par rapport aux six autres Directions. Par conséquent, les mesures structurales prévues par le Conseil d'Etat doivent aussi s'appliquer à la DICS, qui représente, rappelons-le, un tiers des dépenses totales de l'Etat.

Enfin, concernant les investissements, sur 24,635 millions d'investissements comptabilisés en 2014, plus de 3 millions font l'objet de reports de crédit, c'est à dire que la charge comptable est imputée sur l'exercice 2014, mais que les moyens financiers sont reportés sur 2015. Les principaux investissements effectués par la DICS sont les suivants:

- > Université, transformation de la clinique Garcia, 10,823 millions dont 560 000 reportés en 2015;
- > Tour Henri, 1 million, dont 971 000 reportés en 2015;
- > le masterplan pour Pérolles 3 300 000 francs, dont 283 000 reportés en 2015;
- > le collège du Sud, 5 millions, dont 1,216 million reporté en 2015;
- > le collège de Gambach, 4 millions.

Je terminerai en remerciant M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. le Secrétaire général Michel Perriard et son adjointe M^{me} Marie-Christine Dorand, pour leur bonne collaboration dans le cadre de l'examen de ces comptes 2014.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), **rapporteur**. On peut relever la qualité de ce rapport d'activité, qui, avec ses 79 pages, reste le rapport le plus volumineux de toutes les Directions et qui, malgré un effort de concision, doit relater les activités d'une Direction mammoth. Il serait vain de relever ici tel ou tel

chiffre, chacun d'entre vous trouvera dans ce rapport les statistiques ou les informations qui vous intéressent.

Pour ma part, je souhaite porter à votre connaissance une information qui ne figure toujours pas dans le rapport d'activité, à savoir le décompte final du 125^e anniversaire de l'Université, fêté en 2014. Ce jubilé, qui, dans le souvenir du grand public, c'est-à-dire en dehors de la communauté académique, ne va probablement pas rester dans les annales, a tout de même coûté 2,066 millions bruts, dont 876 000 francs pour l'administration du projet. Il a été partiellement financé par du sponsoring et des dons, totalisant 866 000 francs; ce qui laisse 1,2 million à la charge de l'Etat ou de l'Université.

S'il est vrai que l'Université est au bénéfice d'une enveloppe globale qu'elle gère de manière autonome et que, partant de là, le Conseil d'Etat n'a rien à dire sur le montant affecté à ces commémorations, il n'est pourtant pas interdit de penser qu'une institution telle que l'Université pourrait aussi être habitée un tant soit peu par un souci d'économie et de parcimonie dans l'utilisation des deniers publics dans ce type de célébration!

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Nous avons fortement diminué le rapport annuel de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport puisqu'il a passé de 100 pages à 80. Nous resterons concis le mieux possible à l'avenir mais je ne peux pas vous assurer de poursuivre sur ce même rythme car il y a tout de même douze services. Si je veux laisser quelques pages à chacun, ça prend un peu de la place évidemment, le but du rapport annuel étant aussi de donner des chiffres et des informations qu'on peut retrouver.

Pour ce qui est des remarques sur le jubilé de l'Université, elles relèvent aussi d'une appréciation personnelle. Pour ma part, j'y ai abondamment participé et il m'a quand même semblé que c'était une excellente opération de contact. Evidemment que l'Université ne touche peut-être pas tout le monde de la même manière. C'était tout de même un investissement, à mon sens, qui était bien vu pour le canton de Fribourg, qui est celui qui finance de manière importante l'Université.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Ich möchte einen Punkt ansprechen, der zweifellos in das Tätigkeitsgebiet der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport passt.

Peut-être, je déclare mes liens d'intérêts: je suis habitante de la commune de Morat. J'ai subi un lobbying par le conseil communal de Courtepin.

Ich spreche vom Kompetenzzentrum für Mehrsprachigkeit. Der Kanton Freiburg hat das Glück – er hat sich damals auch sehr darum bemüht – das Kompetenzzentrum für Mehrsprachigkeit in seinem Kanton zu beherbergen. Er kann für Projekte, die mit der Zweisprachigkeit zu tun haben, die unseren zweisprachigen Kanton bei der Förderung dieser Zweisprachigkeit unterstützen, Geld vom Bund erhalten. Gerade neulich konnten wir lesen, dass unser Kanton erfolgreich Geld für Projekte für die Forschung, für die Zweisprachigkeit des HFR akquirieren konnte usw. Das ist prima.

Leider aber fehlt ein wichtiges Projekt: dasjenige der zweisprachigen Gemeinden auf der Sprachgrenze. Wir wollen keine Gesetze mit Prozentzahlen, wir wollen die tatsächlichen Leistungen betrachten, die diese Gemeinden erbringen. Gemeinden wie beispielsweise Murten, Courtepin – ich gehe davon aus, dass auch Freiburg dazu gehört – um ein paar dieser Gemeinden zu nennen. Die strengen sich enorm an, ihre Bürger in beiden Amtssprachen zu bedienen. Sie führen die Gemeindeversammlungen in zwei Sprachen durch, die Verwaltung antwortet schriftlich und mündlich in beiden Amtssprachen. Und das natürlich mit den entsprechenden finanziellen Folgen.

Meine Frage an den Staatsrat: Was beabsichtigt der Staatsrat in dieser Hinsicht zu tun? Will er beispielsweise diese Gemeinden in Zukunft unterstützen? Beispielsweise mit einem entsprechenden Projekt gegenüber der Eidgenossenschaft?

Der Tag der Zweisprachigkeit oder Preise für Zweisprachigkeit sind lobenswert, aber nicht nachhaltig genug.

Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je suis évidemment aussi sensible à cette particularité. Je ne suis pas sûr que tout le problème du bilinguisme, on le règle à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport par le biais de ce qui est fait dans les écoles. C'est l'angle sous lequel je peux intervenir pour ma part. Je crois que l'Institut pour le plurilinguisme fait un excellent travail. L'année passée, on en a entendu parler en termes scientifiques à propos de l'anglais, du français et de l'allemand dans les cantons suisses. J'aimerais quand même dire que la Confédération nous aide pour le bilinguisme mais elle ne prend pas en charge des frais de fonctionnement ou des frais de roulement, qui sont annuels et qui font partie du fonctionnement. Ce sont des aides pour encourager et développer mais le travail quotidien en deux langues, lui, ne sera pas, à ma connaissance, pris en charge par de tels soutiens.

Je rappelle qu'au niveau scolaire, un des éléments importants, c'est ce soutien au bilinguisme dont nous avons abondamment parlé l'année passée. Là, je ne peux que vous assurer que le concept langues en la matière devait être développé et que nous y mettions toutes nos forces avec des moyens que nous avons. Je ne peux pas répondre par le biais de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à une approche, qui est en fait celle aussi institutionnelle, qui dépasse le seul caractère de l'école.

- > L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Rapports et comptes 2014

Office cantonal du matériel scolaire (OCMS)¹

Peiry Stéphane (UDC/SVP, SC), rapporteur. L'Office cantonal du matériel scolaire boucle ses comptes 2014 avec un bénéfice de 59 000 francs contre 200 000 francs aux comptes

2013. Le chiffre d'affaires de 7 974 000 francs est en régression de 4,2% par rapport à 2013. Cette baisse s'explique en grande partie par une diminution de l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement dans les classes de l'école obligatoire. Les ventes ayant baissé, l'achat de marchandises s'en trouve diminué également (-3,5%). Quant aux charges administratives, elles augmentent globalement de 18 000 francs (+1%), en partie dues aux frais de personnel, aux frais de locaux et aux frais d'entretien des machines et mobilier.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes de l'Etat

Bilan et annexes aux comptes

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Le bilan au 31.12.2014 présente une somme de 2,671 milliards.

Les actifs sont composés du patrimoine financier pour un montant de 1,826 milliard, soit 68% de la somme de l'actif.

Le patrimoine administratif représente 32% et comprend:

- > des investissements: 515 millions, (avant tout immeubles et routes);
- > des prêts et participations permanentes: 329 millions (principalement aux entreprises publiques: BCF, Groupe E, blueFactory, HFR, RFSM et HIB).

Quant au passif, il se compose d'un capital propre de 1,5 milliard, soit 58% de la somme du passif, intégrant le résultat de l'exercice de 248 228 francs et des capitaux de tiers pour un montant de 1,123 milliard.

Il est important de relever quelques constats observés en particulier. Tout d'abord:

- > l'Etat de Fribourg n'a pas de dettes;
- > le fonds des infrastructures a fortement diminué;
- > les participations à des sociétés hors canton sont nombreuses mais se justifient par des partenariats historiques;
- > les crédits supplémentaires ont principalement été consacrés aux écoles et aux hôpitaux;
- > les engagements hors bilan concernent principalement les crédits fédéraux d'investissements agricoles et la Caisse de prévoyance;
- > la somme des revenus fiscaux est égale aux charges du personnel de l'Etat.

Quelques indicateurs encore:

- > la croissance des investissements nets en 10 ans: + 33,4%;
- > le degré d'autofinancement: 95,8%;
- > la part des revenus consacrée aux investissements: 4,0%;
- > après avoir augmenté pendant près de dix ans, la fortune nette par habitant de 3231 francs est en baisse par rapport à l'année passée (- 6%).

¹ Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

Fort de ces constats, le bilan représente une situation saine et ne fait apparaître aucun risque particulier.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Dans le rapport de la Direction des finances, il y a mention, en page 9, point 1.3 Affaires contentieuses d'une possible responsabilité de l'Etat dans l'affaire du fonds de prévoyance de la CSMS. Suite à plusieurs interrogations au sein de notre groupe ainsi que de certains élus communaux, pourriez-vous apporter des éclaircissements aux questions suivantes:

- > Où en sommes-nous dans la procédure/enquête?
- > Quelle est l'implication de l'Etat en tant qu'autorité de surveillance?
- > Pouvez-vous chiffrer les potentielles incidences financières pour l'Etat de Fribourg? Même question pour les communes?

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien entendu toutes les questions par rapport à cette caisse de pension. Vous avez pu lire à la page 370 du document ce que nous avons indiqué. Nous n'avons pas d'autre information en l'état, mais il était de notre devoir, puisque nous avons reçu un document indiquant que l'Etat – je dis bien – «pourrait» être engagé et notre devoir c'était de noter ça dans les documents hors bilan.

- > L'examen du bilan est terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes de l'Etat

Récapitulation

Le rapporteur général. Les réponses ont été apportées aux questions posées dans l'examen de détail des comptes de chaque Direction. Je constate qu'aucune contestation n'a été formulée. Comme déjà annoncé à l'entrée en matière, la Commission des finances et de gestion propose l'acceptation de ces comptes tels que présentés et d'en approuver le décret.

Godel Georges, Directeur des finances. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est de remercier le rapporteur général de la Commission des finances et de gestion et l'ensemble de ladite commission pour les travaux constructifs qui ont été réalisés.

—

Projet de décret 2014-DFIN-59 Compte d'Etat du canton de Fribourg¹

Rapporteur général: **René Thomet (PS/SP, SC).**

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le rapporteur général. L'article 1 mentionne les résultats de ses comptes 2014, plus particulièrement l'excédent de revenus de 248 228 frs. L'excédent de dépenses dans le compte des investissements de 117 421 977 frs et l'insuffisance de financement de 4 882 966 frs.

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 77 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Romain (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 77.

—

¹ Message pp. 794ss.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2014

Récapitulation

Le rapporteur général. Les rapports d'activité de chaque Direction ont fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Commission des finances et de gestion. Le tableau de bord du suivi des dossiers en cours a été systématiquement utilisé. Certains dossiers peuvent être considérés comme clos, d'autres sont encore en cours et restent inscrits dans le tableau de bord de la Commission des finances et de gestion qui poursuivra leur suivi.

La commission relève l'effort qui a été fait pour lui présenter des rapports concis, épurés des détails moins significatifs. Dans la rédaction de ces rapports, on peut dire que les Directions ont opéré une lutte efficace contre le surpoids tout en gardant des rapports de qualité très complets dans le reflet de leur activité en 2014. Formellement, ces rapports n'ont pas à être votés. La Commission des finances et de gestion vous propose donc d'en prendre acte.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

—

Rapports et comptes 2014

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF)

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Le rapport de la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat de Fribourg présente un excédent de charges de 82 467 711 frs, en augmentation de 38% par rapport à 2013.

Alors que l'augmentation des prestations est presque compensée par l'augmentation des cotisations, l'écart le plus important réside dans la constitution de capitaux de prévoyance (364 millions). Même si cet effet est réduit par la dissolution d'une partie de la réserve de fluctuation des valeurs et un excellent rendement des placements financiers (en moyenne 8,26% contre 6,74% en 2013), les montants restent importants. Ils se justifient principalement par l'anticipation des nouvelles réglementations entrant en vigueur et les mesures prises par le Grand Conseil, le 22 novembre 2014. La somme du bilan progresse de 9,7% par rapport à 2013.

Du côté des passifs, le poste principal est le capital de prévoyance et les provisions techniques. Il est à noter que la fortune est nulle et que les dettes se situent en-dessous de 1%. Quant au taux de couverture, il est de 75,1% au 31.12.2014 alors qu'il était à 77,6%, notamment en raison de la baisse du taux technique de la Caisse.

Ces chiffres nous indiquent que les adaptations réglementaires nécessaires ont eu un fort impact sur les comptes 2014 et représentent une gestion proactive et prudente. A juste titre, puisque les défis sont nombreux, comme par exemple le vieillissement de la population, la moindre rémunération

possible des placements et la volonté de conserver de bonnes prestations selon le régime de la primauté des prestations. Dans ce contexte, la prochaine expertise actuarielle prévue pour 2015 revêtira une importance toute particulière.

A noter enfin que les placements financiers se font par l'intermédiaire de 7 institutions financières et que les immeubles sont gérés par 6 institutions différentes.

Godel Georges, Directeur des finances. L'exercice 2014, à l'instar de 2013, a dégagé une performance positive sur les placements de la Caisse de Prévoyance du Personnel de l'Etat. M^{me} le Rapporteur a cité les 8,26%. Je ne vais pas donner plus de détails.

Si, au final, la Caisse termine sur un excédent de charges, comme cela a été cité, de quelque 82 millions, il convient de rappeler que la Caisse a baissé son taux d'intérêt technique de 4,25% à 3,25%, générant, en l'espace de deux ans, une charge liée de l'ordre de 400 millions, dont plus de 250 millions sur l'exercice 2014. Pour rappel, le taux d'intérêt technique est un taux d'escompte et se définit comme le taux de performance moyen que compte réaliser la caisse sur le long terme. Ces ajustements techniques auront coûté globalement quelques 10 points de % en termes de degré de couverture, amenant la caisse, comme cela a été cité, à un taux de couverture de 75,1%. Comme la LPP l'impose, la caisse procède à une expertise actuarielle avec les chiffres au 1^{er} mai et janvier 2015, tenant ainsi compte du nouveau taux d'intérêt technique de 3,25% et des cotisations qui se montent aujourd'hui à 9,5% pour les assurés et à 13% pour l'employeur, respectivement 10,66% et 15,24% au plus tard le 1^{er} janvier 2017. Les résultats de cette expertise, établie par le bureau Pictet et Associés à Lausanne, seront présentés au comité en septembre cette année. Pour mémoire, la dernière expertise actuarielle a été établie sur les chiffres de janvier 2012.

Avec ces quelques considérations, je dirais que les comptes 2014, soit le rapport de gestion, le bilan, le compte pertes et profits et les annexes, ont été examinés et approuvés par le comité en date du 19 mars 2015. Ils sont à disposition ce jour au Grand Conseil afin que vous puissiez en prendre acte.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich habe eigentlich keine Interessen zu deklarieren, ich bin nur ein einfacher Generalagent der grössten Westschweizer Versicherungsgesellschaft.

Nun zum Bericht: Mit grossem Interesse hat die Freisinnig-demokratische Fraktion vom umfangreichen, interessanten Bericht Kenntnis genommen. Wir danken hier allen Akteuren, die mitgewirkt haben, besonders für deren umsichtige Führung.

Wir stellen fest, dass die vom Grossrat letzten Herbst gefassten Entscheide greifen. Die Beiträge wurden leicht angehoben und der technische Zinssatz wurde auf immer noch hohe 3,25% gesenkt. Der Deckungsgrad ist weiter gesunken und entfernt sich weiter von den geforderten 80%. Ich erinnere: Die privaten Pensionskassen müssen schon heute einen hundertprozentigen Deckungsgrad aufweisen. Die beschlossenen Massnahmen genügen also nicht und wir laufen Gefahr,

eines Tages den Steuerzahler zur Kasse zu bitten, um die Pensionskasse des Staates zu sanieren.

Ich fordere den Vorstand und die Verwaltung auf, Massnahmen wie den längst fälligen Systemwechsel vom Leistungs- zu Prämienprimat ins Auge zu fassen, bevor es zu spät ist.

Ich darf nochmals unterstreichen: Die Leistungen der Kasse sind ausgezeichnet, die Prämie entsprechend sehr moderat. Es wäre somit wünschenswert, dass die Gewerkschaften dies einmal ihren Mitgliedern, den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Staates, mitteilen würden, statt sich stets zu beklagen und immer wieder neue Forderungen aufzustellen.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. Je remercie M. Vonlanthen pour son intervention. Comme cela a été dit, le débat a eu lieu en 2014. Concernant les mesures qui devraient être prises, je pense que c'est le Conseil d'administration qui devra se déterminer.

Godel Georges, Directeur des finances. Comme l'a dit M^{me} la Rapporteure, le débat a eu lieu l'année dernière lorsque nous avons présenté la modification de la loi, respectivement les modifications au niveau des taux à payer soit par les collaboratrices et collaborateurs d'une part, et par l'employeur d'autre part. A cet effet, il convient de rappeler que nous respectons la législation en vigueur en proposant ces taux, puisque nous devons atteindre un degré de couverture de 80% sur une période de 40 ans (jusqu'en 2052). La situation est très claire aujourd'hui et comme cela a été dit tout à l'heure, une étude actuarielle va être menée sur la base des comptes 2014. Le résultat de cette étude sera présenté au comité en septembre et nous verrons si de nouvelles mesures seront nécessaires.

Quant à votre proposition de changer de système en ayant la primauté des cotisations et non celle des prestations, je rappelle que le débat a aussi eu lieu. Cependant nous n'avons pas un système de primauté pure, il s'agit une primauté sur un salaire moyen de la carrière. Il est important de le dire. Il s'agit d'un système mixte qui est favorable aux collaboratrices et collaborateurs. Il faut aussi reconnaître leur travail et le comité de la Caisse en l'état n'a pas l'intention de changer de système.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Projet de décret 2015-DIAF-32 Naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet (UDC/SVP, SC).**

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à dix reprises pour étudier le présent projet de décret.

Après examen de 89 dossiers et audition des personnes concernées, la commission a donné un préavis positif pour 73 dossiers. 16 dossiers ont été recalés pour diverses raisons. Toutes les personnes figurant dans le projet de décret qui vous est présenté remplissent les conditions définies par la loi sur le droit de cité fribourgeois et sur la nationalité.

La Commission des naturalisations, à l'unanimité, vous recommande d'entrer en matière et d'accepter le projet de décret, avec une modification que je commenterai à l'article premier; il s'agit d'une naissance. Cela fait donc 136 personnes qui sont concernées par ce projet de décret.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat suit les propos du rapporteur.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). En ce qui concerne ce décret, M. le Président, je voudrais juste faire une remarque qui concerne le numéro 64, [REDACTED]. Je relève que c'est un dossier qui traîne depuis très longtemps et pour cause. C'est une personne qui a eu pas mal de démêlés avec diverses instances, y compris avec des journalistes, etc. Je relève aussi que c'est une personne qui n'est pas d'une limpidité absolue dans son dossier. Ce que je voudrais simplement signaler, c'est que je vais m'abstenir; cela m'embête pour les autres personnes, qui ne le méritent pas. Mais comme il faut voter en bloc, je vais m'abstenir parce que je ne peux pas accorder ma voix à [REDACTED], surtout quand je vois le traitement qu'on a réservé à deux dames qui n'avaient rien à se reprocher, si ce n'est malheureusement d'être mariées.

Le Rapporteur. Par rapport aux propos de M^{me} Schnyder, la Commission des naturalisations a, comme il se doit, bien étudié le dossier de [REDACTED]. Il remplit totalement les conditions définies par la loi et la commission n'a absolument rien à reprocher à [REDACTED]. C'est pour ça qu'elle donne son préavis positif. Il a eu plus de démêlés avec les journalistes qu'avec la justice. Dans son dossier, rien ne laisse transparaître quelque chose qui pourrait être reproché, en l'état actuel, à [REDACTED].

La Commissaire. Je confirme les propos du rapporteur.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, au numéro 34, il faut ajouter un enfant. [REDACTED], épouse non comprise dans la demande de naturalisation de [REDACTED], a mis au monde la petite [REDACTED], née le [REDACTED]. Cette petite fille deviendra donc Fribourgeoise et Suisse en même temps que son papa.

- > Adopté.

¹ Message pp. 908ss.

ART. 2

Le Rapporteur. [REDACTED] devient Fribourgeoise.

> Adopté.

ART. 3 ET 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 58 voix contre 0. Il y a 18 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Lambellet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 58.*

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Thomet René (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP). *Total: 18.*

Projet de loi 2015-DIAF-22

Fusion des communes de Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Morat et Salvenach¹

Rapporteur: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Marie Garnier**, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Wir haben hier den Gesetzesentwurf vor uns betreffend diese Fünferfusion im Seebezirk. Es geht um die Gemeinden Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Murten und Salvenach. Die neue Gemeinde wird den Namen Murten tragen. Der Unterstützungsbeitrag ist berechnet aus den Grundbeiträgen und den entsprechenden Koeffizienten. Das ergibt einen Betrag von insgesamt 363 480 Franken. Diese Fünferfusion entspricht teilweise dem Vorschlag des Oberamtmanns des Seebezirkes, nicht ganz, aber teilweise ist dies eine Umsetzung der entsprechenden Planung.

Das Büro des Grossen Rates empfiehlt hier einstimmig eintreten auf diesen Gesetzesentwurf.

La Commissaire. Je suis entièrement les propos du rapporteur et relève le dynamisme de la commune de Morat, qui a déjà réalisé deux fusions successives durant cette législature.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). La mutation de paysages politiques fribourgeois liée, pour ce qui nous concerne en ce moment, à la rectification du projet de loi de ces communes du Lac, avec leur chef-lieu, est une nouvelle réjouissante. Nous devons cependant tempérer notre satisfaction puis-je dire, malgré le plan établi comme il se doit par le préfet, car c'est un verre à moitié plein qui nous est présenté.

En effet, dix communes composaient le projet Murten au départ. Seules cinq ont franchi la ligne d'arrivée. Je ne suis pas député du district du Lac et n'ai pas de réponse à donner à ce choix, mais à l'instar d'autres projets fagotés, préparés semble-t-il par l'autorité de surveillance des communes, la Préfecture, je me pose la question de savoir si tous les paramètres composant les ingrédients d'une fusion réussie sont connus de ces magistrats. En élèves appliqués, ces derniers ont fait leurs devoirs et rendu leurs copies, avec des succès en demi-teinte la plupart du temps. Les sensibilités, les réalités politiques, sociales, culturelles et surtout financières de nos districts, façonnées au cours de ces décennies, sont bien réelles et ne peuvent être ignorées.

Dans la fusion, dont la rectification nous est soumise à ce jour, le chef-lieu lacois prend une dimension un peu plus significative avec une augmentation d'environ 1400 habitants supplémentaires, pour atteindre le chiffre de 7700, qui est relativement modeste et qui demeure une petite bourgade malgré tout.

Il faut aussi relever le fait que si Morat avait des vues d'extension de ses zones artisanales et industrielles, eu égard à ces

¹ Message pp. 865ss.

demandes d'implantation de nouvelles entreprises, dans ce sens-là, il y a lieu de penser que des surfaces nouvelles supplémentaires pourraient être à disposition dans le cadre d'une mise à jour du PAL et je dirais de nouvelles places de travail.

Avec ces quelques remarques, le groupe Alliance centre gauche acceptera ce projet de fusion.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis citoyen de la commune de Morat et me réjouis donc pour cette fusion.

Ich darf daran erinnern, dass dies, Frau Staatsrätin, zwar die zweite in dieser Legislatur, aber bereits die vierte Fusion ist, die Murten durchmacht. Ich möchte auch daran erinnern, dass es die dritte von vier Fusionen ist, in welcher keine zusätzlichen finanziellen Mittel mehr fliessen, ausser bei den Gemeinden, die dazu kommen. Dies, um zu sagen, dass es schlussendlich – und das auch im Hinblick auf die Diskussion, die wir sicher später noch haben werden – definitiv nicht der finanzielle Aspekt sein soll, der zu Fusionen führen soll – ich denke, das werden wir auch in dieser Fusion wieder erleben –, sondern dass es eine Einheit gibt, die stärker wird, die besser geführt werden kann, die aber nebenher den Charakter seiner Ortschaften und seiner Gemeinden, die einbezogen werden in das Gebiet, behalten kann.

In diesem Sinne unterstützen wir selbstverständlich einstimmig diese Fusion.

Schläfli Ruedi (UDC/SVP, SC). Je n'ai absolument aucun lien d'intérêt avec la fusion des communes de ce matin. Je vais peut-être aller un peu vite en besogne: le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention et accepte tel que présenté le décret des trois fusions qui vous sont proposées ce matin et qui ont été par ailleurs aussi approuvées par voie populaire dans ces différentes communes.

Je n'ai rien à ajouter à cela et je vous prie d'accepter les fusions telles qu'elles vous ont été présentées.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt dieser Fusion einstimmig zu und bemerkt, dass dies eine geglückte Fusion ist, weil sie von den Bewohnerinnen und Bewohnern der ehemaligen Gemeinden und der Gemeinde Murten sehr willkommen geheissen wurde.

Trotzdem, dass der Zuwachs an Personen nicht sehr hoch ist, wie es gerade erwähnt wurde, muss man dennoch die Arbeit dahinter sehen. In diesem Sinne danke ich dem Gemeinderat, dem Oberamtmann von Murten und den betroffenen Gemeinden ganz herzlich für die grosse, diplomatische und wirklich gute Arbeit, die sie geleistet haben. Das gibt ein Zeichen, dass wir weiterfahren können mit den Fusionen, die im Seebezirk ja auch noch ausstehen.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei hat den vorliegenden Vorschlag der Fusion der Region Murten geprüft und unterstützt diese vollends. Wir wünschen der neuen Gemeinde viel Erfolg.

Ein Punkt, der vielleicht erwähnenswert ist: In der Gemeinde Murten war bisher immer parteipolitisch gewählt worden. In den Gemeinden, die jetzt dazu kommen, wurde bisher nicht parteipolitisch gewählt. Ich hoffe, dass sich in Zukunft diese Gemeinden, diese Ortschaften engagieren werden, dass sie auch in Zukunft in dieser neuen Gemeinde vertreten sein werden.

Mit dieser Bemerkung unterstützen wir den vorliegenden Dekretsentwurf.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Als Seebezirkler möchte ich auf die Intervention von Claude Chassot eingehen. Man darf nicht alles vermischen. Eine Fusion ist eine Fusion und auch wenn Murten jetzt noch nicht alle Gemeinden beinhaltet, die der Oberamtmann vorgesehen hat, ist es doch ein sehr guter Anfang für Murten.

Was die Arbeitszone betrifft im Löwenberg, da haben wir im Seebezirk den Regionalrichtplan und das hat miteinander nichts zu tun.

Le Rapporteur. Besten Dank allen, die interveniert haben. Ich stelle fest, dass das Eintreten nicht bestritten ist.

Zur Bemerkung von Kollege Claude Chassot hat jetzt Ueli Johner schon Stellung genommen. Es ist so: Diese Fusionen entsprechen nicht a priori immer zu 100% der Planung, die von den Oberamtännern gemacht wurde. Wir werden das auch bei den nächsten Fusionen, die noch folgen werden, sehen. Ich denke, das muss auch nicht so sein. Im Idealfall ist es vielleicht so, aber es sind schwierige Prozesse in den Gemeinden und ich denke, wir müssen zufrieden sein, wenn wir hier auch gewisse «Teilerfolge» vermerken können.

La Commissaire. Cette fusion est à saluer. Si elle ne correspond pas entièrement au plan du préfet, ce n'est peut-être que partie remise, ce qui me porte cependant à faire un complément aux remarques émises par M. le Député Ith.

Actuellement, la commune du chef-lieu, de Morat, a des impôts sensiblement plus bas que les communes des alentours qui fusionnent avec elle, ce qui facilite la votation populaire. Pour les autres communes, Meyriez, Muntelier ou même Courgevax ou d'autres communes qui sont prévues dans le plan du préfet, s'ajoutent d'autres problèmes: des problèmes fiscaux, des problèmes de langue. Il y aura aussi le problème du changement éventuel de canton pour la commune de Clavaleyres. C'est pour ces autres problèmes que nous devons avoir des outils suffisants pour favoriser les fusions dans une taille qui donne un territoire qui tient la route, qui a une cohérence et qui ne fait pas, comme je le dis toujours, un emmental avec quelques trous de paradis fiscaux par exemple.

Pour le reste, je vous invite à soutenir cette fusion.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

> Adopté.

ART. 2

> Adopté.

ART. 3

> Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. In Artikel 4 wird der Finanzbeitrag definiert. Dieser entspricht der aktuellen Gesetzgebung und dem Ausführungsreglement mit der Grundentschädigung und mit dem Faktor 1,3, den es für eine Fünferfusion gibt.

> Adopté.

ART. 5

> Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard

Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jek Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 87.*

S'est abstenu:

Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Projet de loi 2015-DIAF-26

Fusion des communes de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy (Belmont Broye)¹

Rapporteur: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Cette fois, dans le district de la Broye, avec ces quatre communes: Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy. Le nouveau nom de cette commune fusionnée: Belmont-Broye. L'aide financière pour ce projet de fusion s'élève à 1 031 280 francs. Là aussi, cette fusion correspond partiellement à la planification faite par le préfet de la Broye. A relever ici qu'il y avait encore quelques «problèmes». Le résultat de la commune de Domdidier a fait l'objet d'un recours qui a été finalement jusqu'au Tribunal fédéral. Tout est réglé maintenant et la fusion peut se faire.

Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR). Mon lien d'intérêt: je suis syndic de Domdidier. Si je prends la parole, c'est pour vous donner des compléments d'information en lien avec l'encouragement aux fusions des communes pour le futur.

¹ Message pp. 893ss.

Tout d'abord, sous le premier point historique, vous voyez les résultats. Force est de constater qu'à Domdidier, le résultat était serré. La différence entre le oui et le non était de 34 voix, donc le boulet du non a passé relativement près. Pourquoi? Je vais vous donner trois points:

- > la loi scolaire ou plutôt la date du débat qui tombait quasi en même temps que la campagne de votation. Ce n'est pas forcément le contenu de cette nouvelle loi qui nous a posé problème mais toute la discussion au sujet des cercles scolaires, des transports d'élèves, la compétence de la commission scolaire. Toute cette discussion était en parallèle avec la campagne de votation et cela a créé une certaine insécurité, notamment auprès des parents et – je suppose – d'une bonne partie des parents qui ont des petits enfants. Ils avaient peur que les enfants doivent aller dans un autre village, dans un autre cercle scolaire. Du coup, cela les a incités à voter non;
- > l'impôt ecclésiastique. Nous avons trois paroisses qui n'ont pas encore fusionné et la fiscalité dans chacune de ces paroisses est différente. Etant donné que l'Etat n'accepte pas d'encaisser l'impôt ecclésiastique du moment où il y a un taux différent, cela ne nous a pas facilité la chose non plus. Du coup – j'en suis certain – en tout cas ceux qui font partie des comités de paroisse ont voté non également;
- > la bourgeoisie. Une partie des bourgeois avaient «peur» de voir disparaître leur origine dans les pièces d'identité. Du coup, l'initiative du collègue Grandgirard va dans la bonne direction et je suppose, dans le futur pour d'autres projets de fusion, que cette possibilité de rajouter l'origine entre parenthèses derrière la nouvelle commune, peut enlever une épine du pied de certains projets de fusion.

Ces trois points expliquent pourquoi le non était relativement élevé à Domdidier. Par contre, qu'est-ce qui a fait que le projet – et ça me réjouit – réussisse? C'était avant tout la fiscalité! Si vous prenez le point 2, vous voyez les données statistiques. Alors, il est impératif pour qu'un projet de fusion réussisse que la fiscalité soit relativement équilibrée, adéquate. Dans les communes où il y a une trop grande différence de la fiscalité, le résultat est d'entrée compromis.

Ensuite, un point me paraît très important dans l'analyse, dans la rétrospective, c'était que nous avions une excellente entente, une entente parfaite, entre les quatre syndicats des quatre villages et la cerise sur le gâteau, c'est quand même l'encouragement étatique aux fusions. M. le Rapporteur l'a dit, plus d'un million de francs, ce n'est quand même pas négligeable!

Finalement, ce projet a réussi et il est évident que je vous invite à entrer en matière et à accepter ce projet.

J'aimerais juste encore faire une remarque quant à ces recours. M. le Rapporteur l'a aussi relevé, ces recours ne se retournaient pas contre une éventuelle irrégularité. Il n'y avait aucune irrégularité au sujet de l'organisation du vote. Les ou le recourant étaient avant tout motivés, à mon avis, par

le fait que le résultat était serré. Le Tribunal cantonal a rejeté le recours et le Tribunal fédéral également.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le deuxième projet qui nous est soumis en ce moment, concernant quatre communes broyardes, a un mimétisme certain avec le précédent, car il y voit, cette fois, non un chef-lieu mais, toutes proportions gardées en regard de la réalité politique fribourgeoise, une grosse commune, celle de Domdidier s'agrandir d'environ 1800 habitants.

L'Alliance centre gauche salue cette fusion cohérente et regrette que seul Montagny soit resté quelque peu sur le quai. Diverses explications nous ont été données tout à l'heure par notre collègue, le syndic de Domdidier. On se pose aussi la question de savoir si la nouvelle loi scolaire ne porterait pas en elle des mesures contraignantes pouvant péjorer les futures fusions de communes. C'est vrai que ce sont des points sensibles. Au moment du vote, dans l'urne, les électrices et les électeurs, surtout les parents des enfants fréquentant le cercle scolaire, pèsent de tout leur poids dans le choix d'une fusion.

Je remarque aussi – je ne veux pas consoler mon collègue de Domdidier, pour avoir vécu une fusion de quatre communes et deux paroisses – qu'il est vrai que les deux paroisses ont posé plus de problèmes entre elles pour fusionner après la fusion des communes que les quatre communes elles-mêmes. Fort heureusement, la commune du Glèbe a une chapelle à Rueyres-St-Laurent, qui est communale. Il semblerait que le Bon Dieu soit le même qu'ailleurs!

Ceci étant, l'Alliance centre gauche approuvera cette fusion.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique salue cette fusion. Bien que la tâche a été difficile, le comité a tenu bon, bravo!

Nous espérons qu'elle donnera un élan pour les deux autres gros enjeux, à savoir la fusion des Verdières, qui atteindra environ 4600 habitants, et la fusion autour d'Estavayer-le-Lac avec 9000 habitants, qui auront lieu le 14 juin. Ainsi la Broye, qui a aujourd'hui 30 communes pour 30 000 habitants, atteindrait un nombre plus raisonnable de communes.

Evidemment, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera cette fusion,

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Je voudrais compléter les propos de notre collègue syndic de Domdidier, Peter Wüthrich. A Domdidier, le oui a été approuvé d'une courte longueur, qu'on pourrait qualifier d'accouchement difficile. Les recours qui ont suivi en sont la preuve. C'est vrai qu'il y a une personne qui signait les recours mais derrière, à mon avis, il y avait une certaine organisation.

Les débats que j'ai vécus étaient loin d'être sereins et les opposants ont été systématiquement dédaignés dans les séances d'information. Ceci dit, la volonté populaire doit être respectée. Le résultat étant aussi très serré, on doit souhaiter bon vent à cette nouvelle commune!

Le Rapporteur. Merci à tous les intervenants. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Merci à M. le Député, collègue et syndic de Domdidier, Peter Wüthrich, pour les informations complémentaires au sujet – comme l'a dit M. le Député Corminbœuf – de cette naissance un peu difficile pour Domdidier.

Pour les autres remarques, je n'ai pas de réponses claires. C'est vrai que la nouvelle loi scolaire, avec aussi son règlement maintenant en cours, peut aussi influencer de temps en temps des décisions de la population.

Je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

La Commissaire. Je félicite les quatre exécutifs communaux pour leur dynamisme, les communes de la Broye en général, pour leur dynamisme dans ce processus de fusion. Je souhaite une bonne santé à ce bébé accouché, semble-t-il, dans des conditions difficiles. J'ai moi-même eu l'occasion d'assister à une séance d'information de la population et je dois dire que le climat était tout à fait correct.

Maintenant, je prends note également des remarques constructives qui ont été faites pour favoriser les processus de fusion. Vous l'avez vu, nous venons de mettre en consultation un projet de loi permettant de retrouver le nom de sa commune d'origine en faisant la demande à l'état civil un an après la fusion. J'espère que ce projet de loi obtiendra votre soutien. J'ai également eu plusieurs remarques de syndics par rapport à la loi scolaire. Ce sont des remarques que nous transmettons à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport mais nous prions les syndics qui voient apparaître des difficultés par rapport à certaines configurations scolaires de nous le signaler de manière à ce que nous puissions essayer de délivrer un message positif pour les processus de fusion.

Je prends note aussi de la remarque sur l'impôt ecclésiastique. Nous allons voir ce que nous pouvons faire pour résoudre ce problème.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Juste relever que le montant correspond à l'indemnité de base, cette fois avec un coefficient de 1,2, pour la fusion de quatre communes.

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganiot Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot

Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Stempfel-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

S'est abstenu:

Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Projet de loi 2015-DIAF-23 Fusion des communes de Corpataux- Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz (Gibloux)¹

Rapporteur: **Bruno Boschung** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Marie Garnier, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Cette fois, nous sommes dans le district de la Sarine, avec ces cinq communes: Corpataux-Magnedens, Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Cette nouvelle commune va porter le nom de Gibloux. La contribution financière s'élève à 1 675 180 francs. Là aussi, la fusion de ces cinq communes correspond partiellement à la planification faite par le préfet de la Sarine.

Le Bureau du Grand Conseil vous conseille d'entrer en matière et de voter pour ce projet de loi.

La Commissaire. Avec ce projet de loi et avec toutes les fusions acceptées par votation populaire, nous avons passé en-dessous de la barre des 150 communes dans le canton de Fribourg. Je vous invite à accepter ce dernier.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: j'ai été syndic de la commune du Glèbe jusqu'en 2014.

L'Alliance centre gauche accepte avec une grande satisfaction la fusion des communes du Gibloux qui, mis à part le désistement de Hauterive – que nous pouvons légitimement comprendre en regard du problème évident lié à sa fiscalité peu élevée – forme une entité politique cohérente au passé historique commun.

Les anciennes terres du baillage de Pont-en-Ogoz, et plus tard, notamment de la préfecture de Farvagny, se rappellent à

notre bon souvenir. Eh oui, il y avait une préfecture à Farvagny! Certains édiles actuels en regretteraient même la disparition, m'a-t-on dit. Allez savoir pourquoi?

Ceci étant, à titre personnel, ayant été un instigateur de la fusion au niveau de la commune du Glèbe en 2003, je constate heureusement que les citoyennes et citoyens de cette commune, avec toute la population du Gibloux, ont choisi massivement, avec plus de 70%, un vote positif, d'unir leurs destinées.

A titre personnel, ayant été présent aux premières heures de cette grande fusion, je tiens à remercier notamment un ancien collègue du Grand Conseil qui n'est plus là, M. André Ackermann, administrateur de la commune de Vuisternens-en-Ogoz qui, avec ses deux collègues, M. Chollet et M. Kolly, a fait un travail remarquable dans cette commune au passé – pas si lointain – agité et a su ramener la sérénité dans cette contrée du Gibloux. Je salue également le courage politique de M. Bernard Eltschinger, syndic de Farvagny, de M. Laurent Schwaller, syndic de Rossens, de M. Roger Berset, syndic de Corpataux-Magnedens et enfin de M^{me} Catherine Yesil, syndique du Glèbe, qui a pris au pied levé la tête de l'exécutif.

Quant à l'électrochoc – va-t-on dire – provoqué par la démission du conseil communal en bloc de Rossens, il a été salutaire. Tellement salutaire que notre ancien collègue, un ancien collègue est revenu aux affaires, et s'est à nouveau installé dans le siège de syndic de l'honorable commune de Rossens, qui a retrouvé, semble-t-il, sa quiétude. Tellement calme qu'en connaisseur plus ou moins averti de la politique giblousienne, je me pose la question de savoir si ce climat pourrait annoncer une nouvelle empoignade de pouvoirs au niveau des seigneurs locaux lors des élections de cet automne. Je souscris, cependant, à l'idée que je me trompe car pour le bien et l'image du Gibloux il faut de la sérénité.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais tout d'abord corriger ce qu'a dit mon préopinant: ce n'est pas le Conseil communal de Rossens en bloc qui a démissionné, il y a quand même un courageux qui est resté. Puis, dans l'historique qu'il a fait, il a oublié ce que je vais déclarer comme liens d'intérêts maintenant: j'ai eu la chance, si je peux m'exprimer ainsi, de conduire le Conseil communal ad intérim de Rossens, du mois d'octobre 2014 au mois de mars 2015. J'ai eu le privilège, avec d'autres collègues, de mettre en place la votation sur la fusion. De plus, depuis le 1^{er} mai, je suis citoyen de cette commune de Rossens, qui va faire partie de la commune du Gibloux.

Le groupe libéral-radical a pris connaissance du projet de loi soumis, qui répond aux objectifs fixés par ce Grand Conseil, mais qui entre aussi dans le cadre fixé par le plan de fusion du préfet de la Sarine. Comme je l'ai dit, j'ai eu le privilège de participer activement à la dernière ligne droite de ce processus de fusion, qui a été acceptée à la majorité des citoyens des cinq communes mais, il est vrai, avec une faible majorité au niveau de la commune de Rossens.

J'ai essayé, dans le cadre de mon mandat, de montrer les avantages de cette fusion. J'ai aussi pu, les trois premiers

¹ Message pp. 879ss.

mois de cette année, travailler à la construction de la nouvelle commune. A ce sujet, j'aimerais témoigner et vous dire que les autorités élues et en place sont très motivées à faire en sorte que la nouvelle commune du Gibloux soit performante. J'aimerais aussi témoigner que dans ces communes, j'ose dire petites communes, qui vont devenir une grande commune, il y a des collaborateurs très motivés et performants qui ont à cœur de mettre en place les structures qui répondront à cette nouvelle grande commune.

L'Association des communes du Gibloux sera dissoute à la fin de cette année et je pense que c'est un processus intéressant pour la démocratie, quand on sait que cette association de communes gérait un budget de 15 millions et que c'était quelques conseillers communaux qui la géraient, sans que ça passe directement dans le cadre des assemblées communales, si ce n'est une ligne au budget. Donc là, on améliore aussi le processus démocratique.

Je terminerai en disant que c'est une belle commune qui mérite le soutien financier promis par le canton. Avec ces considérations, le groupe libéral-radical entre en matière à l'unanimité sur ce projet de loi, l'acceptera et vous demande d'en faire de même.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: j'habite Hauterive, commune qui n'a pas adhéré à ce projet de nouvelle commune du Gibloux.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique salue cette fusion même si elle n'est pas complètement aboutie selon le plan de fusion du préfet. Malheureusement, la différence fiscale entre la commune de Hauterive et ses voisines était trop importante selon ses citoyens. Peut-être que les moyens mis à disposition par l'État ne seront pas suffisants pour réduire l'écart fiscal entre chaque commune. Je souhaite bon vent à cette nouvelle commune du Gibloux et, peut-être qu'un jour, les citoyens de Hauterive vont rejoindre cette nouvelle commune pour former une entité encore plus forte.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient favorablement ce projet de fusion.

Le Rapporteur. Merci à tous les intervenants. A ce sujet, je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Je remercie l'ancien syndic et le syndic ad intérim pour les informations complémentaires à ce sujet.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat félicite tous les acteurs qui ont contribué à cette fusion même si elle a suscité quelques péripéties. En tout cas, le résultat est un territoire cohérent et nous sommes satisfaits de ce résultat.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

- > Adopté.

ART. 2

- > Adopté.

ART. 3

- > Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Juste à relever que le montant attribué correspond absolument à l'indemnité de base. Cette fois, pour cinq communes, c'est le coefficient de 1,3.

- > Adopté.

ART. 5

- > Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adopté.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattin-

ger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

S'est abstenu:

Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Motion 2014-GC-140 Modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (art. 17 et 18)¹

Prise en considération

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). La dynamique des fusions est en marche, preuve en est l'acceptation, il y a quelques minutes, de trois belles fusions par le Grand Conseil. Le dynamisme des fusions est en marche, preuve en sont les 12 projets, encore à l'étude, réunissant 46 communes. Le dynamisme des fusions est en marche, preuve en sont les nombreux processus de fusion de grande importance avancés mais pas encore finalisés. Ces derniers auraient-ils traîné pour ne pas être dans le délai d'encouragement sur les fusions de la loi du 1^{er} janvier 2012? La réponse est clairement non. Le constat est sans appel. Les délais fixés dans la loi ne sont pas réalistes et applicables sur le terrain. La seule élaboration des plans par les préfets a nécessité un an et demi tandis que la législation communale était déjà entamée lors de l'entrée en vigueur de la loi.

Les périmètres d'étude sont intéressants et en adéquation avec l'esprit du législateur. Or étudier de plus grands périmètres, qui peuvent réunir jusqu'à dix communes, nécessite plus de temps, du temps pour se projeter, du temps pour faire adhérer, du temps pour informer. Il paraît donc logique que les citoyennes et citoyens soient également intéressés à pouvoir se prononcer sur leur projet de fusion qui les concerne directement et selon les mêmes règles que le peuple fribour-

geois a souhaitées en plébiscitant cette loi par plus de 72% de oui.

Le Conseil d'Etat l'a bien compris en acceptant notre motion, que j'ai déposée conjointement avec mon collègue Yves Menoud. Ce délai prolongé permettra de finaliser les projets plus complexes en cours ou de pouvoir permettre à un projet de fusion qui aurait échoué pour un seul vote négatif de peut-être prendre un virage rapide pour un nouveau projet. Je dis bien rapide car il est clair pour nous – et je rassure certainement quelques députés dans cette salle – nous ne reviendrons plus avec un nouveau délai car celui-ci, alors, s'écarterait complètement de l'état d'esprit voulu par cette loi. Je rappelle aussi que notre motion ne vise en aucun cas une modification du montant total de l'aide financière de 50 millions de francs décidée par le Grand Conseil.

Chers collègues, tout comme le Conseil d'Etat et tout comme la grande majorité du groupe libéral-radical, je vous invite à accepter cette motion.

Aebischer Susanne (PDC/CVP, LA). Je n'ai aucun lien d'intérêt à ce sujet. Je parle pour le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique qui a lu avec intérêt cette motion de nos collègues Savary et Menoud.

Nous sommes unanimes qu'on aimerait soutenir le dynamisme des fusions et encourager les communes de finaliser leur projet, aussi des projets complexes.

Wir möchten die Gemeinden darin unterstützen, sich zu organisieren, wie sie ihre Kräfte bündeln wollen, um die steigenden Anforderungen und Aufgaben zu meistern und ihre Gemeinden zum Wohle der Bürger und Bürgerinnen zu führen.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique vous invite donc, à l'unanimité, à suivre le Conseil d'Etat et à accepter la motion demandant de prolonger les délais de trois ans.

Thalman-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Zuerst möchte ich Ihnen meine Interessenbindung bekannt geben: Ich bin Gemeinderätin in Murten und mit dem Fusionsprojekt Courlevon, Jeuss, Lurtigen, Murten und Salvenach, das soeben genehmigt wurde, direkt betroffen.

Gerade aus den gemachten Erfahrungen in diesem und dem vorangegangenen Fusionsprojekt Murten-Büchslen weiss ich, dass die Erarbeitung von Fusionsprojekten Zeit benötigt, viel Zeit und Geduld. Die Fusion mit einer anderen Gemeinde oder auch mit mehreren Gemeinden ist der letzte und endgültige Schritt nach meistens jahrelanger Zusammenarbeit auf verschiedenen Ebenen. Eine Fusion mit einer grösseren Gemeinde wird aus unterschiedlichen Gründen, oft aber aus personellen Engpässen in Erwägung gezogen. In den wenigsten Fällen spielt dabei die finanzielle Unterstützung durch den Kanton einen gewichtigen Grund für diesen Schritt. Der finanzielle Beitrag hat aber einen wertschätzenden Aspekt für die grosse zusätzliche Arbeit eines Zusammenschlusses.

¹ Déposé et développé le 5 septembre 2014, BGC p. 1989; réponse du Conseil d'Etat le 24 mars 2015, BGC p. 1052.

Allgemein ist festzustellen, dass während den letzten zwei Jahren die Fusionsdiskussionen in den Gemeinden an Intensität zugelegt haben. Die laufenden Projekte, die die Frist für die Einreichung einer Fusionsvereinbarung verpassen, müssten auf den finanziellen Beitrag durch den Kanton verzichten. Die bereits geleisteten Aufwendungen und der Folgeaufwand wären so zusätzlich selber zu finanzieren, was bei grösseren Projekten doch ins Gewicht fällt.

Ein weiterer Grund, dass Fusionen erst jetzt zur Diskussion stehen, sind meiner Ansicht nach die ungeklärten Bedingungen im verabschiedeten Schulgesetz. Mit Inkrafttreten dieses Gesetzes werden nun vielerorts konkrete Absichten über mögliche Fusionen ausgelöst.

Diese Gründe sprechen für eine grosse Minderheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei klar für eine Verlängerung der finanziellen Förderung durch den Kanton. Eine kleine Mehrheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist jedoch der Ansicht, dass Gemeindefusionen nicht aus Gründen der finanziellen Unterstützung durch den Staat in Angriff genommen werden. Eine Verlängerung des finanziellen Anreizes rechtfertigt sich deshalb nicht.

Wie Sie feststellen werden, werte Kolleginnen und Kollegen, ist die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei in dieser Angelegenheit gespalten. Persönlich werde ich – und das aus Überzeugung – die vorliegende Motion unterstützen. Einig sind wir uns in der Fraktion, dass Fusionen weiterhin ohne Zwang, das heisst nur aus freiwilligen Stücken, erfolgen sollen.

Mit diesen Bemerkungen habe ich geschlossen.

Girard Raoul (PS/SP, GR). La motion de mes collègues Nadia Savary et Yves Menoud est d'une logique implacable. Le fait de prolonger le délai pour l'encouragement aux fusions de communes correspond pleinement aux volontés politiques exprimées à ce jour sur ce sujet des fusions.

En conséquence, c'est à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra cette motion.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Oui, les fusions c'est beau! Je viens des communes de Sarine-Ouest où ce printemps, sur dix communes qui voulaient fusionner, huit ont dit oui, même massivement. Quelques collègues présents dans cette salle, avaient fait un plaidoyer au CO d'Avry pour qu'une belle région comme la nôtre puisse fusionner, à l'exemple du canton de Glaris, qui n'a que trois communes. Chez nous, il nous faut encore un peu plus de temps, le temps de travailler, de prendre un nouvel élan pour refusionner. On n'est pas plus lent que les Bernois mais on arrivera à cette fusion. Un nouvel élan est donné. M. le Syndic Piller d'Avry est aussi d'accord avec moi qu'on va trouver à l'avenir une bonne solution.

Meine Damen und Herren, ich lade Sie ein, dieser Motion noch einmal zuzustimmen.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La commune de Grolley est en processus de fusion. Nous avons remarqué, c'est

vrai, que le programme et le timing, surtout pour le dépôt des différentes mesures et la mise en consultation et tout, sont vraiment très serrés et très compliqués. Cela veut dire qu'un délai de report est vraiment important et, dans ce sens-là, j'avais posé une question il y a peu de temps. J'ai reçu la réponse, il y a environ une année, qui était complètement négative par rapport à la même prise de position. Je suis heureux qu'en une année, tout le monde, tout d'un coup, trouve tout à fait logique qu'on reporte ce délai. Mais, finalement, il n'y a que certaines personnes qui ne changent pas d'avis et je vous en remercie! (*rires!*)

Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE). Mes liens d'intérêts: je suis vice-syndic de la commune de Planfayon, qui va transmettre prochainement, avec les communes de Zumholz et d'Oberschrot, sa deuxième convention de fusion au Conseil d'Etat, après que le premier projet de fusion avec cinq communes, incluant les communes de Plasselb et de Brünisried, a été refusé en votation populaire en mars passé.

Ich bin der Meinung, dass die vorgeschlagene Gesetzesänderung mit der Verlängerung der Einreichungsfristen zur Erlangung von Finanzhilfen in die richtige Richtung geht. Wenn man die aktuelle Situation im Kanton Freiburg analysiert, erkennt man, dass nicht nur im Sensebezirk zurzeit in mehreren Gemeinden Diskussionen über eventuelle Fusionen stattfinden.

Der durch die Fusionspläne der Oberamtämänner gestartete Prozess befindet sich noch immer in der Startphase und vielerorts ist man noch weit vom Endsprint ins Ziel entfernt – einerseits, weil die Fusionspläne der Oberamtämänner teilweise relativ spät nach Legislaturstart kommuniziert wurden und so wertvolle Zeit verloren ging, andererseits, weil die Fusionsidee in den Köpfen der betroffenen Bevölkerung über längere Zeit reifen muss.

Eine erfolgreiche und beständige Heirat kann nicht in kurzer Zeit aufgegleist oder gar erzwungen werden. Diese orientiert sich nicht nur an den finanziellen Anreizen, welche durch den Kanton zur Verfügung gestellt werden, ebenso wichtig ist die emotionale Komponente, welcher man meist nur durch ein langsames und stetiges Zusammenwachsen und durch einen laufenden Ausbau der Zusammenarbeit gerecht werden kann. Es ist daher nichts als richtig, dass der Staatsrat sein Ziel zur Förderung von starken und längerfristig überlebensfähigen Gemeindeformen auch in der nächsten Legislaturperiode weiterverfolgt. Ein allzu eingeschränkter Zeitplan kann hierbei genau das Gegenteil bewirken.

Im mittleren und oberen Sensebezirk, aber auch in zahlreichen weiteren Gegenden des Kantons Freiburg würden die aktuell angestossenen Fusionsdiskussionen abgewürgt. Darum muss mit Blick auf das Endziel das Fusionsförderungsgesetz verlängert werden bis zum Eingabedatum 30. Juli 2018. Auch diese Frist wird für einige Gemeinden zu knapp sein für die Aufgleisung einer erfolgreichen Fusion, und ich würde sogar für eine Verlängerung bis Ende nächster Legislatur plädieren.

Aus diesen Gründen unterstütze ich die Motion mit dem Ziel der weiteren Förderung der Gemeindegemeinschaften, aber mit der wichtigen Bedingung, dass die Spielregeln nicht geändert werden und die gleichen Bedingungen gelten wie in der aktuellen Legislatur. Dies erlaubt das angestrebte Ziel von effizienten und langfristig überlebenswichtigen Gemeinden weiter zu konkretisieren.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat vous propose de soutenir cette motion. M^{me} la Députée Savary a parlé de dynamisme, M^{me} Thalmann Bolz de patience, M. Girard de logique, M. Brönnimann de nécessaire réorganisation des périmètres. Je crois qu'il faut nous laisser le temps d'être ambitieux. J'ai l'habitude de citer cette devise. On peut, paradoxalement, gagner du temps en faisant des détours, ne serait-ce que pour chercher le consensus, l'inspiration ou d'autres choses. En matière de fusions de communes, on peut gagner du temps en faisant des prolongations pour obtenir le succès.

Peut-être une remarque par rapport à Glaris. Effectivement, la commune de Glaris a décidé, en Landsgemeinde, de ne faire plus que trois communes de 10 000 habitants mais il ne faut pas oublier que la population de Glaris équivaut à la population de la commune de Fribourg. Je ne crois pas que le but est de diviser la population de la ville en trois quartiers.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 84 voix contre 6. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzer Ursula (SE,PS/SP), Lambelet Albert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter Christa (FV,ACG/MLB), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raemy

Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempfeler-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 84.*

Ont voté non:

Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Glaser Fritz (GL,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 3.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Rapport 2013-DIAF-89

Prise en compte de la volonté du peuple dans les affaires communales (Rapport sur P2018.12 – 2012-GC-35)¹

Discussion

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le rapport du professeur Dubey permet de se faire une idée précise des différents principes démocratiques en vigueur dans les cantons. C'est un travail très complet et important qui a été réalisé. Je remercie et félicite les auteurs pour la qualité et la profondeur du travail effectué sur les plans juridique et technique.

D'emblée, je tiens à préciser que nous n'avons jamais mis en doute le bien-fondé du droit fribourgeois. Par contre, nous avons dénoncé une faiblesse politique du système fribourgeois en matière de démocratie communale. Ce malaise n'est par ailleurs pas contesté par le professeur Dubey, qui affirme que le principe démocratique fribourgeois peut être amélioré. Il affirme, en surplus, que la réglementation des droits politiques fribourgeoise est: «restrictive et limitative».

D'autre part, le problème grandissant du manque de participation aux assemblées communales n'a pas été abordé alors qu'il est une des causes de ce malaise politique. En effet, il est devenu non rare que les assemblées réunissent moins de 0,5% du corps électoral. Elles ne sont dès lors plus forcément représentatives de celui-ci mais souvent formées d'une majorité de circonstance, composée de groupes d'intérêts qui se déplacent en fonction de l'ordre du jour de l'assemblée. Ce danger pour notre démocratie nécessite la mise en place de garde-fous; le renforcement du pouvoir du corps électoral pourrait en être un.

¹ Texte du rapport pp. 914ss.

Le rapport du professeur Dubey évoque une foule de pistes pour parer le malaise politique et mettre fin à la frustration vécue ces dernières années, suite au passage à la poubelle de dizaines de milliers de signatures récoltées auprès de la population mais invalidées en raison d'un système démocratique restrictif en comparaison intercantonale. Parmi ces pistes, les plus intéressantes paraissent être le droit d'initiative et de référendum en matière d'impôts et de budget, le référendum facultatif ou obligatoire sur les décisions de portée générale ou importante en matière de constructions et de circulation routière. L'attribution de compétences au conseil général et de droits au corps électoral pourrait se faire sur le modèle bernois. Ces solutions ne constituent toutefois pas la panacée lorsque l'organe législatif est l'assemblée communale. C'est pourquoi j'aurais personnellement tendance à préférer le droit de consulter le corps électoral sur proposition du conseil communal, d'un certain nombre de membres de l'organe représentatif ou des citoyens. Je suis, par ailleurs, convaincu qu'une prise en considération de la volonté populaire n'affaiblirait pas l'exécutif mais le conforterait dans ses actions et décisions face à certains groupes d'intérêts, qui n'ont pas forcément pour objectif l'intérêt commun.

Enfin, je m'interroge lorsque je lis qu'un droit de référendum ou d'initiative à propos d'actes d'organes exécutifs serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs, contraire au droit constitutionnel, contraire à l'égalité entre communes et inédit en Suisse alors que le rapport du professeur Dubey en cite trois exemples intégrés dans la loi fribourgeoise sur les communes, dans son chapitre VI.

Mme la Commissaire, faut-il conclure, à la lecture de ce rapport, que les droits spéciaux assimilés à des initiatives ou référendums par M. Dubey, soit les droits politiques en matière de fusion des communes, d'association de communes ou tendant à l'introduction du conseil général, sont incompatibles avec notre Constitution et aux différents principes énoncés?

En conclusion, je regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas profité de cette occasion pour mener une vraie réflexion sur l'opportunité politique de procéder à des réformes, opportunité pourtant suggérée par le professeur Dubey. J'ai le sentiment que le Conseil d'Etat ne veut pas faire face aux problèmes et au malaise existant et se cache derrière le leitmotiv sous-entendu – et parfois trop récurrent – : «Circulez, il n'y a rien à voir»!

Cette façon de botter en touche ne permet pas la nécessaire remise en question qui permet à toute organisation d'écouter, d'entendre, d'anticiper, de s'adapter au changement, de corriger ses faiblesses dans un processus d'amélioration continue. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, il appartient donc au Grand Conseil de chercher les meilleures solutions pour combler ces lacunes politiques et répondre aux attentes du peuple.

Sur ces considérations et en vous invitant à la réflexion, notre groupe prend acte du rapport et espère pouvoir y donner une suite concrète avec votre soutien et votre participation.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Vous le savez, je suis conseiller communal à Bulle et, par là même, ne peux qu'avoir un intérêt tout particulier sur ce sujet de la démocratie dans nos communes.

A Bulle, la population a beaucoup de choses à dire, sur l'aménagement notamment. Le parti socialiste avait lancé une initiative pour une Grand-Rue piétonne, il y a cinq ans maintenant; un vrai succès! Un vrai succès populaire mais, au final, aucun traitement du sujet! La croissance démographique, la croissance de la ville continue de soulever de multiples interrogations, de multiples réactions. Une pétition sur le développement de Bulle, sur les espaces verts, a réuni un nombre incroyable de signatures; du jamais vu, je dois vous le dire. Aujourd'hui même, la population réagit à nouveau mais cette fois-ci sur des aménagements routiers. Cette fois-ci, c'est plutôt sur les réseaux sociaux qu'elle réagit et – il faut le dire – avec énormément d'humour. Mais vous connaissez l'adage: «L'humour, c'est la politesse du désespoir.» Parce que, en fait, oui, il y a du désespoir dans la population. Ses réactions, aussi massives soient-elles, n'ont pas d'incidence. La loi ne donne aucune compétence au législatif et, par là même, à la population sur le sujet de l'aménagement.

Je suis intimement convaincu que ce manque de démocratie est une des causes principales de ces mouvements d'humeur bien compréhensibles de la population. L'aménagement du territoire ne doit pas être de la seule compétence des exécutifs, et c'est un membre d'un exécutif qui vous le dit! Mais voilà, nous sommes toujours le seul canton, et le rapport y fait allusion – le seul canton avec Soleure, à ne pas octroyer de pouvoir à la population dans ce domaine. Et pourquoi? Parce que la majorité de ce parlement n'a pas voulu suivre nos propositions dans la nouvelle LATeC, parce que la majorité de ce parlement n'a pas voulu adopter la motion de notre collègue Thévoz, de notre ancien collègue Nicolas Rime. C'était il y a moins de deux ans, c'était en septembre 2013.

Mais je dois vous le dire, dans ce rapport, je ne partage pas l'avis du professeur Dubey lorsqu'il imagine que ce Grand Conseil ne changera pas d'avis sur ce sujet, parce que nous aurons à nous repencher sur ce sujet de la démocratisation des plans. Une motion populaire, de mon camarade Allenspach de la ville de Fribourg, viendra prochainement jusqu'à nous. Vous me connaissez peut-être, je suis un optimiste de nature. Moi, je suis certain que les avis vont changer. Je suis certain que les postulants, mes collègues radicaux, qui connaissent bien ce problème du manque de pouvoir puisqu'ils l'ont expérimenté en ville de Fribourg, devraient être un peu plus sensibles désormais. Du côté du Parti démocrate-chrétien, je suis persuadé aussi qu'on peut changer d'avis. Mon collègue Patrice Morand, grand collecteur de signatures à Bulle, a compris que ces signatures ne valaient pas grand-chose tant que lui-même ne changeait pas d'avis sur ce sujet de plus de démocratie dans l'aménagement.

Les temps changent, j'espère que les avis aussi!

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de ce rapport avec beaucoup d'intérêt, bien sûr, parce qu'au cœur de la problématique se

situe la question de la participation citoyenne et que c'est un thème qui nous tient particulièrement à cœur puisque c'est le ciment et la base du soutien et de l'adhésion de la population aux mécanismes politiques, s'il y a une participation citoyenne réelle.

Le très grand mérite du rapport et du postulat, c'est de nous offrir à tous une base commune de compréhension de la situation dans laquelle on est. On ne peut plus seulement faire recours à des références politiques, on a tous maintenant la même base académique juridique fondée, sérieuse, incontournable pour savoir dans quelle situation on est. Alors, bien sûr, peut-être que certains ont découvert ce qu'ils savaient déjà un peu, c'est-à-dire que le principe démocratique est mis en œuvre de manière restrictive au plan communal dans le canton de Fribourg, je dirais de manière particulièrement restrictive à ce sujet-là; ce qui est dommageable. Cette question de la consolidation du mécanisme démocratique au niveau communal dépend essentiellement d'une question d'opportunité politique. Comme on l'a déjà signalé, ce parlement a refusé par deux fois de consolider cette démocratie communale à travers les propositions concrètes qui lui étaient soumises.

Nous partageons aussi, au fond, sur le principe les impasses qui sont mentionnées dans les pistes évoquées dans leur postulat par les postulants. Nous regrettons aussi que le Conseil d'Etat n'ait pas repris celles des pistes qui sont évoquées par le professeur universitaire comme options possibles de consolider le système démocratique local. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt, au fond, la suite que pourront donner les postulants et leurs partis respectifs à ces options de pistes pour, ce qui devrait être notre objectif commun, permettre d'accroître l'adhésion et l'appropriation par les citoyens de leurs autorités et de leurs mécanismes de démocratie locale.

Avec ceci, nous prenons acte et nous remercions d'avoir un document de travail qui pourrait être une base d'un nouveau consensus pour renforcer la démocratie locale.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Les postulants demandaient d'éclaircir les principes qui gèrent la volonté du peuple dans les affaires communales. Le rapport fait l'inventaire de la législation actuelle de manière claire et nous pouvons adhérer à la conclusion que les bases légales suffisent. Nous pouvons regretter que les exemples cités n'aient pas fait l'objet d'informations dans le rapport et qu'aucune réponse n'ait été donnée. Nous pouvons citer l'exemple concernant la non-application – ou ce qui semble une non-application – de la volonté du peuple lors de l'initiative Fusion 2011 alors qu'un instrument légal a été utilisé.

Avec ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich erkläre meine Interessenbindung: Ich bin Generalrätin, auch der Stadt Fribourg.

Mit grossem Interesse hat die Sozialdemokratische Fraktion Kenntnis von diesem Bericht genommen. Im Namen der Fraktion danke ich den Postulanten, welche die Frage der

stärkeren Einbindung des Volkswillens in Gemeindeangelegenheiten nochmals aufgreifen und die Debatte wieder aktivieren.

Die im Bericht dargelegte Auslegeordnung ist ein Lehrstück und zeigt den für unseren Kanton geltenden, doch eher restriktiven Handlungsspielraum auf. Das ist zu bedauern. Ich schliesse mich dem Bedauern der Postulanten auch an, dass die von Professor Dubey aufgezeigten Reformperspektiven nicht in den Bericht aufgenommen wurden. Die Sozialdemokratische Fraktion wird alle weiteren Anstrengungen zur Erweiterung der politischen Rechte auf Gemeindeebene unterstützen und wird auch selber mit einer Volksmotion zur Verabschiedung des Ortsplans durch den Generalrat oder die Gemeindeversammlung aktiv werden. Steter Tropfen höhlt auch den Stein.

Es gibt grundlegend zwei Varianten, das Begehren weiterzutreiben. Entweder werden die politischen Rechte der Bürgerinnen und Bürger auf Gemeindeebene über das Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte erweitert oder das Mitspracherecht wird Fall für Fall in Spezialgesetzgebungen neu diskutiert. So oder so werden solche Änderungen im Grossen Rat entschieden – bislang ohne Erfolg. Warum? Es geht nämlich in dieser Frage immer auch um eine Kompetenzumverteilung zwischen dem Gemeinderat und dem Generalrat beziehungsweise der Gemeindeversammlung. In einem grossen Rat, in dessen Reihen viele Mitglieder sind, die auch in einer Exekutive sitzen, wird eine solche Kompetenzumverteilung zu einem Kräftemessen. Aber man sollte nichts unversucht lassen!

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Bien que personne ne se soit exprimé dans le groupe de l'Union démocratique du centre, j'interviens à titre personnel.

J'ai pris connaissance de ce rapport avec une certaine déception. Les problèmes sont connus, ils ont été énumérés et on nous présente un avis de droit, certes excellent, de la part du professeur Dubey, mais un avis de droit qui est valable pour la situation actuelle pour un juriste mais pas pour les législateurs que nous sommes et qui pouvons faire changer le système.

Un exemple concret – il a déjà été cité mais il est significatif – c'est l'aménagement du territoire. Lors de la réponse à la motion Thévoz/Rime concernant la compétence de l'assemblée communale et du conseil général en matière d'aménagement local, votre réponse, M^{me} la Conseillère d'Etat – ou plutôt celle du Conseil d'Etat – indiquait «qu'il serait prématuré de vouloir changer le système actuel avant de connaître la teneur du rapport – que l'on examine donc aujourd'hui – qui apportera un éclairage plus complet sur la matière». Dont acte. Il fallait donc attendre ce rapport afin d'accepter cette motion. Et c'est ce que le Parlement a fait.

Aujourd'hui, votre rapport indique que puisque cette motion a été refusée, eh bien, il n'y a pas lieu de modifier le système! Excusez-moi, c'est le serpent qui se mord la queue! En tout cas, ce n'est pas ce rapport qui permettra d'améliorer ce système et de résoudre les problèmes connus.

Un exemple d'améliorations possibles, notre parlement connaît le mandat. On sait que le Conseil d'Etat n'aime pas cet instrument parlementaire, puisque le Grand Conseil se mêle de vos affaires. Eh bien, c'est un exemple d'instrument parlementaire qui aurait pu être mis en place au niveau communal afin d'avoir une plus grande démocratie au niveau communal. Mais pour ce type de révision, il faut du courage, de la volonté. Force est de constater qu'il n'y en a pas pour l'instant!

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, le Conseil d'Etat remercie les députés Ith et Castella d'avoir provoqué cette étude sur les droits politiques en matière communale. L'étude est, comme il a été dit, fouillée, elle vous livre différentes pistes et elle vous décrit précisément les obstacles juridiques, institutionnels, pratiques à surmonter. Il est vrai, comme l'a relevé le député Kolly, qu'il y a un problème de coordination dans le temps mais rien n'est impossible à partir de ce jour.

Puisque vous aviez refusé, dans la révision de la LAtEC, la compétence du conseil général en aménagement du territoire, il était peut-être prématuré de redonner suite à cette demande sans avoir maintenant toutes les bases dont vous disposez. Le Conseil d'Etat vous laisse maintenant toute la marge de manœuvre pour élargir le champ d'application des droits politiques communaux. Vous avez le comparatif intercantonal. Vous avez vraiment la possibilité de voir quelle est la situation du canton de Fribourg par rapport aux autres cantons. Vous voyez qu'elle est restrictive par rapport aux autres cantons. Peut-être qu'avec les amis de Thurgovie, qui sont présents à la tribune aujourd'hui, vous aurez également l'occasion de discuter de ce sujet. Je crois que tout a été fait pour vous rendre un futur possible, quelle que soit finalement votre volonté politique derrière, puisqu'elle n'est pas toujours la même dans les différents types d'initiatives qui n'ont pas été couronnées de succès dans les différentes communes.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Elections ordinaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la Commission des naturalisations, en remplacement de Louis Duc

Bulletins distribués: 81; rentrés: 77; blancs: 2; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élue *M^{me} Bernadette Mäder-Brühlhart*, à *Schmitten*, par 68 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens*: 7.

Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP GYB, en remplacement de Louis Duc

Bulletins distribués: 92; rentrés: 85; blanc: 1; nul: 0; valables: 84; majorité absolue: 43.

Est élue *M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens*, à *Rueyres-les-Prés*, par 82 voix.

Il y a 2 voix éparses.

Un membre de la Commission des affaires extérieures, en remplacement de Christian Schopfer

Bulletins distribués: 96; rentrés: 91; blancs: 4; nul: 0; valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu-e *M. Romain Collaud*, à *Cottens*, par 87 voix.

Un membre de la Commission consultative des transports, en remplacement de Christian Schopfer

Bulletins distribués: 102; rentrés: 81; blancs: 6; nul: 1; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élu-e *M. Jean-Daniel Wicht*, à *Rossens*, par 74 voix.

—

- La séance est levée à 11 h 55.

Le Président:

David BONNY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—